



Rapport de gestion

Pour les trois mois terminés le 31 mars 2020

Ce rapport de gestion et d'analyse de la situation financière et des opérations consolidées de Redevances Aurifères Osisko Itée (« Osisko », ou la « Société ») et de ses filiales pour les trois mois terminés le 31 mars 2020 devrait être lu en parallèle avec les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société et les notes afférentes pour les trois mois terminés le 31 mars 2020. Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« International Financial Reporting Standards » ou les « IFRS ») telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). La direction de la Société est responsable de la préparation des états financiers consolidés ainsi que des autres renseignements financiers de la Société contenus dans ce rapport de gestion. Le conseil d'administration a la responsabilité de s'assurer que la direction assume ses responsabilités quant aux rapports financiers. Pour aider celle-ci, le conseil a nommé un comité d'audit formé d'administrateurs indépendants. Le comité d'audit rencontre les membres de la direction et les auditeurs afin de discuter des résultats d'exploitation et de la situation financière de la Société, avant de faire ses recommandations et de soumettre les états financiers consolidés au conseil d'administration pour que celui-ci les examine et approuve leur envoi aux actionnaires. Les informations contenues dans ce rapport de gestion sont en date du 12 mai 2020, la date à laquelle le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les trois mois terminés le 31 mars 2020, suivant la recommandation du comité d'audit. Les valeurs monétaires figurant dans ce rapport sont exprimées en dollars canadiens, la monnaie de présentation de la Société, sauf indication contraire. Les actifs et les passifs des filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé, et les produits et les charges sont convertis au taux de change moyen sur la période de présentation de l'information. Le présent rapport de gestion renferme des énoncés prospectifs et devrait être lu en tenant compte des facteurs de risque décrits à la rubrique intitulée « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs ».

Table des matières

Description de l'entreprise	2
Modèle d'affaires et stratégie	2
Faits saillants – Premier trimestre de 2020	2
Faits saillants – Postérieurs au 31 mars 2020	3
Incertitudes liées à la COVID-19	3
Portefeuille de redevances, flux et d'autres intérêts	4
Dépréciation d'actifs	15
Placements en actions	15
Activités en matière de développement durable	18
Activités d'exploration et d'évaluation minière / Activités de développement minier	18
Dividendes trimestriels	20
Offre publique de rachat dans le cours normal des activités	20
Marché de l'or et des devises	21
Principales informations financières	22
Survol des résultats financiers	23
Liquidités et sources de financement en capital	26
Flux de trésorerie	26
Information trimestrielle	28
Perspectives	29
Mise à jour corporative	29
Assemblée générale annuelle	29
Information sectorielle	30
Transactions entre parties liées	32
Obligations contractuelles et engagements	32
Arrangements hors bilan	33
Données sur les actions en circulation	33
Événements postérieurs au 31 mars 2020	34
Risques et incertitudes	34
Contrôles et procédures de divulgation de l'information et contrôles internes à l'égard de l'information financière	34
Base d'établissement des états financiers consolidés	35
Estimations et jugements comptables critiques	36
Instruments financiers	36
Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS	37
Mise en garde concernant les énoncés prospectifs	38
Mise en garde à l'égard des investisseurs américains	39
Informations sur la Société	40

Description de l'entreprise

Redevances Aurifères Osisko ltée est constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions du Québec* et se consacre à l'acquisition et à la gestion de redevances sur métaux précieux, d'autres redevances et d'ententes de flux de haute qualité et d'intérêts similaires au Canada et dans le monde. Osisko détient un portefeuille de redevances, de flux, d'ententes d'écoulement, d'options sur des financements de redevances et de flux, et des droits exclusifs de participer à des financements futurs par redevances ou flux sur divers projets. La Société détient un portefeuille concentré en Amérique du Nord qui se compose de 137 redevances, ententes de flux et ententes d'écoulement, incluant son actif principal : une redevance de 5 % du rendement net de fonderie (*net smelter return* ou « NSR ») sur la mine Canadian Malartic, située au Canada. De plus, la Société détient le projet aurifère Cariboo au Canada et investit dans des titres de sociétés d'exploration et de développement.

Modèle d'affaires et stratégie

Osisko est une société de redevances et de flux de métaux précieux axée sur le Canada et sur la croissance visant à maximiser le rendement de ses actionnaires par la croissance de ses actifs, tant de façon organique que par des acquisitions relatives de redevances de métaux précieux de même que d'autres redevances, flux et intérêts similaires de qualité, ainsi qu'en remettant du capital à ses actionnaires par le paiement de dividendes trimestriels et de rachats d'actions. Osisko a une stratégie de croissance unique qui consiste non seulement à acquérir et à structurer des produits de redevances et de flux sur des actifs en exploitation et au stade de développement avancé, mais également à investir dans des actifs à long terme pour lesquels la Société estime être particulièrement bien placée pour créer de la valeur et générer des rendements par le développement de ces actifs. Le succès de la Société repose sur de solides capacités techniques qu'elle met au travail en créant son propre portefeuille d'opportunités de croissance organique offrant une exposition à la hausse des prix des matières premières et à l'opportunité de croissance des réserves et des ressources minérales.

Osisko se concentre principalement sur des actifs de grande qualité et de longue durée liés aux métaux précieux, situés dans des juridictions favorables et exploités par des sociétés minières établies, ces actifs offrant le meilleur profil de risque/rendement. La Société examine et investit également dans des opportunités liées à d'autres métaux et dans d'autres juridictions. Étant donné qu'un des aspects essentiels des activités de la Société implique qu'elle doit livrer concurrence à d'autres sociétés pour les occasions d'investissement, Osisko vise à maintenir un bilan solide et la capacité de déployer son capital.

Faits saillants – Premier trimestre de 2020

- 18 159 onces d'équivalent d'or (« OEO¹ ») gagnées (comparativement à 19 753 OEO au T1 2019²);
- Produits provenant des redevances et des flux de 37,8 millions de dollars (comparativement à 33,5 millions de dollars au T1 2019);
- Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation de 23,8 millions de dollars (comparativement à 24,8 millions de dollars au T1 2019);
- Perte nette de 13,3 millions de dollars, 0,09 \$ par action de base (comparativement à 26,5 millions de dollars, 0,17 \$ par action de base au T1 2019), en raison d'une charge de dépréciation de 26,3 millions de dollars (19,3 millions de dollars après impôt) à l'égard du flux diamantifère Renard;
- Bénéfice ajusté³ de 7,5 millions de dollars, 0,05 \$ par action de base³ (comparativement à 5,8 millions de dollars, 0,04 \$ par action de base au T1 2019);
- Retrait des objectifs de production de 2020 en raison des incertitudes liées à l'impact de la pandémie de COVID-19;
- Activités minières perturbées par la pandémie de COVID-19, y compris à notre principal actif, la mine Canadian Malartic, qui a été en état d'entretien et de maintenance du 24 mars au 15 avril;
- Achat pour annulation de 429 722 actions ordinaires pour la somme de 3,9 millions de dollars (coût d'acquisition moyen de 9,15 \$ par action); et
- Déclaration d'un dividende trimestriel de 0,05 \$ par action ordinaire, payable le 15 avril 2020 aux actionnaires inscrits aux registres à la fermeture des bureaux le 31 mars 2020.

1 Les onces d'équivalent d'or sont calculées trimestriellement et comprennent les redevances, les flux et les ententes d'écoulement. L'argent provenant d'ententes de redevances et de flux a été converti en onces d'équivalent d'or en multipliant le nombre d'onces d'argent par le prix moyen de l'argent pour la période, puis divisé par le prix moyen de l'or pour la période. Les diamants, les autres métaux et les redevances en trésorerie ont été convertis en onces d'équivalent d'or en divisant le produit associé par le prix moyen de l'or pour la période. Les ententes d'écoulement ont été converties en utilisant l'équivalent du règlement financier divisé par le prix moyen de l'or pour la période. Pour connaître le prix moyen des métaux utilisés, veuillez consulter la rubrique *Portefeuille de redevances, flux et autres intérêts*.

2 Les trois mois terminés le 31 mars 2019 ou le premier trimestre de 2019 (« T1 2019 »).

3 « Bénéfice ajusté » et « Bénéfice ajusté par action de base » sont des mesures de performance financière non conformes aux IFRS qui n'ont aucune définition standard selon les normes IFRS. Veuillez consulter la rubrique *Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS* du présent rapport de gestion.

Faits saillants – Postérieurs au 31 mars 2020

- Conclusion d'un placement privé sans intermédiaire de 85,0 millions de dollars avec Investissement Québec;
- Amélioration du flux argentifère sur la mine Gibraltar en investissant 8,5 millions de dollars pour réduire le paiement de transfert de 2,75 \$ US à zéro; et
- Déclaration d'un dividende trimestriel de 0,05 \$ par action ordinaire, payable le 15 juillet 2020 aux actionnaires inscrits aux registres à la fermeture des bureaux le 30 juin 2020.

Incertitudes liées à la COVID-19

La durée et l'impact financier de la pandémie de COVID-19 ne sont pas connus à l'heure actuelle, tout comme l'effet des mesures prises par les gouvernements, les entreprises et autres organismes afin de tenter de limiter la propagation de la COVID-19. Toute estimation de la durée et de la gravité de leur évolution est assujettie à d'importantes incertitudes et, par conséquent, les estimations sur une possible incidence défavorable et importante de la COVID-19 sur les activités, les résultats financiers et la situation financière de la Société sont assujetties également à d'importantes incertitudes. Plusieurs contreparties d'Osisko ont annoncé des restrictions opérationnelles liées à l'actuelle pandémie de COVID-19, y compris la réduction des activités et la mise en état d'entretien et de maintenance des exploitations. La mine Canadian Malartic a été mise en état d'entretien et de maintenance le 24 mars 2020, à la suite des restrictions imposées par le Gouvernement en raison de la pandémie de COVID-19. Le 15 avril 2020, les exploitants ont été autorisés à reprendre les activités, mais avec des mesures strictes de santé, d'hygiène et de distanciation sociale. Dans le contexte actuel, les hypothèses et jugements de la Société sont sujets à une variabilité plus élevée que normalement, ce qui pourrait avoir une incidence importante dans le futur sur les jugements, les estimations et les hypothèses faits par la direction relativement à l'impact possible de la COVID-19 et qui pourrait entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs concernés. L'impact de l'incertitude actuelle sur les jugements, les estimations et les hypothèses concerne, sans s'y limiter, l'évaluation de ses actifs à long terme (y compris l'évaluation de dépréciation et de reprise). Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations.

En raison de la pandémie de COVID-19, la Société a pris des mesures pour protéger ses employés, ses entrepreneurs et les communautés où elle exerce ses activités. Dans le cadre du plan de contingence élaboré par la Société, ses bureaux ont été fermés en mars et les employés ont reçu les équipements nécessaires pour leur permettre de travailler sécuritairement à distance, de leur résidence. La Société a aussi suspendu les déplacements jugés non essentiels pour tous les employés ainsi que les travaux non essentiels sur son projet aurifère Cariboo, incluant les activités d'exploration et de développement.

Portefeuille de redevances, flux et d'autres intérêts

Le tableau suivant présente le détail des OEO gagnées pour les redevances, flux et d'autres intérêts :

	Trois mois terminés les 31 mars	
	2020	2019
<u>Or</u>		
Canadian Malartic, redevance	6 696	8 155
Éléonore, redevance	1 776	2 151
Seabee, redevance	706	877
Eagle Gold, redevance ⁽ⁱ⁾	612	-
Island Gold, redevance	535	470
Pan, redevance	490	484
Matilda, flux	245	274
Lamaque, redevance ⁽ⁱⁱ⁾	172	219
Brucejack, entente d'écoulement ⁽ⁱⁱⁱ⁾	-	310
Vezza, redevance ^(iv)	-	229
Autres	216	342
	11 448	13 511
<u>Argent</u>		
Mantos, flux	2 313	1 333
Sasa, flux	981	1 076
Gibraltar, flux	474	533
Canadian Malartic, redevance	110	122
Autres	320	83
	4 198	3 147
<u>Diamants</u>		
Renard, flux	1 914	2 610
Autres	21	43
	1 935	2 653
<u>Autres métaux</u>		
Kwale, redevance	571	435
Autres	7	7
	578	442
Total des OEO	18 159	19 753

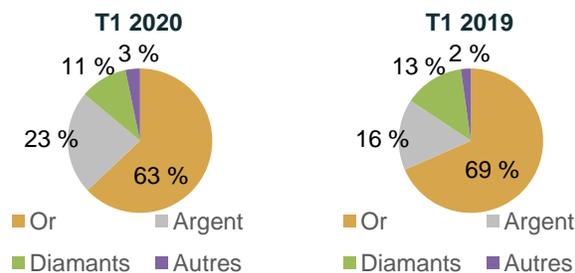
(i) La Société a reçu son premier versement de redevances de la mine Eagle Gold en octobre 2019.

(ii) La redevance Lamaque a été réduite de 1,7 % à 0,85 % en juillet 2019 suivant le rachat de 50 % de la redevance par l'exploitant de la mine.

(iii) L'entente d'écoulement Brucejack a été vendue le 15 septembre 2019.

(iv) La mine Vezza a cessé ses opérations en 2019.

OEO par produit



Le tableau suivant présente le détail des onces d'or et d'argent et des carats de diamants attribuables à Osisko en vertu des principales redevances, ententes de flux et autres intérêts :

	Trois mois terminés les 31 mars	
	2020	2019
<u>Redevances et flux – Or</u> (en onces)		
Canadian Malartic, redevance	6 696	8 155
Éléonore, redevance	1 776	2 151
Seabee, redevance	706	877
Eagle Gold, redevance ⁽ⁱ⁾	612	-
Island Gold, redevance	535	470
Matilda, flux	245	274
Veza, redevance ⁽ⁱⁱ⁾	-	229
<u>Redevances et flux – Argent</u> (en onces)		
Mantos, flux	216 565	111 653
Sasa, flux	91 890	90 105
Gibraltar, flux	44 367	44 649
Canadian Malartic, redevance	10 296	10 251
<u>Flux – Diamants</u> (en carats)		
Renard, flux ⁽ⁱⁱⁱ⁾	44 074	41 233

(i) La Société a reçu son premier versement de redevances de la mine Eagle Gold en octobre 2019.

(ii) La mine Veza a cessé ses opérations en 2019.

(iii) Incluant les carats accessoires vendus en dehors des ventes de diamants tout-venant.

Prix moyen des métaux et taux de change

	Trois mois terminés les 31 mars	
	2020	2019
Or ⁽ⁱ⁾	1 583 \$	1 304 \$
Argent ⁽ⁱⁱ⁾	16,90 \$	15,57 \$
Taux de change (\$ US/\$ CA) ⁽ⁱⁱⁱ⁾	1,3449	1,3295

(i) Prix « pm » en dollars US selon le *London Bullion Market Association*

(ii) Prix en dollars US selon le *London Bullion Market Association*

(iii) Taux quotidien de la Banque du Canada

Résumé du portefeuille de redevances, de flux et d'autres intérêts

Osisko détient un portefeuille d'actifs de 137 redevances, flux et ententes d'écoulement ainsi que 38 options de redevances. Le portefeuille comprend 124 redevances, 9 flux et 4 ententes d'écoulement. Au moment présent, la Société a 16 actifs en production.

Portefeuille en fonction de l'étape de l'actif

Étape de l'actif	Redevances	Flux	Ententes d'écoulement	Nombre total d'actifs
Production	11	5	1	17
Développement (construction)	6	4	2	12
Exploration et évaluation	107	-	1	108
	124	9	4	137

Actifs en production

Actif	Exploitant	Droit	Produits	Juridiction
<u>Amérique du Nord</u>				
Canadian Malartic	Mines Agnico Eagle Limitée Yamana Gold Inc.	Redevance de 5 % NSR	Au, Ag	Canada
Éléonore	Newmont Corporation	Redevance de 2,2 - 3,5 % NSR	Au	Canada
Eagle Gold ⁽ⁱ⁾	Victoria Gold Corp.	Redevance de 5 % NSR	Au	Canada
Renard ⁽ⁱⁱ⁾	Stornoway Diamond Corporation (Canada) Inc.	Flux de 9,6 %	Diamonds	Canada
Gibraltar	Taseko Mines Limited	Flux de 75 %	Ag	Canada
Seabee	SSR Mining Inc.	Redevance de 3 % NSR	Au	Canada
Island Gold	Alamos Gold Inc.	Redevance de 1,38 - 2,55 % NSR	Au	Canada
Bald Mtn. Alligator Ridge/ Duke et Trapper	Kinross Gold Corporation	Redevance de 1 % / 4 % NSR	Au	É.-U.
Pan	Fiore Gold Ltd.	Redevance de 4 % NSR	Au	É.-U.
Parral	GoGold Resources Inc.	Entente d'écoulement de 100 %	Au, Ag	Mexique
Lamaque Sud	Eldorado Gold Corporation	Redevance de 0,85 % NSR	Au	Canada
<u>En dehors de l'Amérique du Nord</u>				
Mantos Blancos	Mantos Copper S.A.	Flux de 100 %	Ag	Chili
Sasa	Central Asia Metals plc	Flux de 100 %	Ag	Macédoine
Kwale	Base Resources Limited	1,5% GRR ⁽ⁱⁱⁱ⁾	Rutile, ilménite, zircon	Kenya
Brauna	Lipari Mineração Ltda	1% GRR ⁽ⁱⁱⁱ⁾	Diamants	Brésil
Matilda	Blackham Resources Limited	Flux de 1,65 %	Au	Australie
Fruta del Norte	Lundin Gold Inc.	Redevance de 0,1 % NSR	Au	Équateur

Actifs principaux en développement et en exploration et évaluation

Actif	Exploitant	Droit	Produits	Juridiction
Altar	Aldebaran et Sibanye-Stillwater	Redevance de 1 % NSR	Cu, Au	Argentine
Amulsar ^(iv)	Lydian International Ltd.	Flux de 4,22 % Au / 62,5 % Ag	Au, Ag	Arménie
Amulsar	Lydian International Ltd.	Entente d'écoulement de 81,9 %	Au	Arménie
Back Forty	Aquila Resources Inc.	Flux de 18,5 % Au / 75 % Ag	Au, Ag	É.-U.
Casino	Western Copper & Gold Corporation	Redevance de 2,75 % NSR	Au, Ag, Cu	Canada
Copperwood	Highland Copper Company Inc.	Redevance de 3 % NSR ^(v)	Ag, Cu	É.-U.
Ermitaño	First Majestic Silver Corp.	Redevance de 2 % NSR	Au, Ag	Mexique
Horne 5	Ressources Falco Itée	Flux de 90 % - 00 %	Ag	Canada
Hermosa	South 32 Limited	Redevance de 1 % NSR	Zn, Pb, Ag	É.-U.
Marban	O3 Mining Inc.	Redevance de 0,425 % NSR	Au	Canada
Ollachea	Kuri Kullu / Minera IRL	Redevance de 1 % NSR	Au	Pérou
Spring Valley	Waterton Global Resource Management	Redevance de 0,5 % NSR	Au	É.-U.
Upper Beaver	Mines Agnico Eagle Limitée	Redevance de 2 % NSR	Au, Cu	Canada

- (i) Coulée du premier lingot d'or à la mine d'or Eagle en septembre 2019. La Société a reçu son premier versement de redevances en octobre 2019.
- (ii) Osisko est devenu un actionnaire avec une participation de 35,1 % dans l'entité détenant la mine de diamants Renard le 1^{er} novembre 2019 (veuillez consulter la rubrique *Transaction d'offre d'achat sans comptant – Mine de diamants Renard*). En avril 2020, la mine a été mise en état de surveillance et de maintien pour une période indéfinie, compte tenu des problèmes structurels qui touchent toujours les ventes de diamants sur le marché ainsi que la faiblesse du prix du diamant due à la COVID-19.
- (iii) Redevance sur le revenu brut (*gross revenue royalty* ou « GRR »).
- (iv) Au 31 décembre 2019, Lydian International Limited, le propriétaire du projet Amulsar, a obtenu une protection en vertu de *la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*.
- (v) Redevance de 3,0 % NSR sur le projet Copperwood. Suivant la clôture de l'acquisition du projet White Pine, Highland Copper Company accordera à Osisko une redevance de 1,5 % NSR sur tous les métaux produits sur le projet White Pine, et la redevance d'Osisko sur le projet Copperwood sera alors réduite à 1,5 %.
- (vi) La redevance de 4 % NSR détenue par Osisko sur le projet aurifère Cariboo n'est pas présentée puisqu'Osisko est désormais détenteur du projet suivant l'acquisition de Barkerville Gold Mines Ltd (« Barkerville ») le 21 novembre 2019.

Actifs en production

AMÉRIQUE DU NORD



AMÉRIQUE DU SUD



AUTRES

- SASA (Norvège) Flux 100 % Ag
- KWALE (Zambie) 1,5 % GRR
- MATILDA (Australie) Flux 1,65 % Au

Distribution géographique des actifs



La redevance Canadian Malartic (Mines Agnico Eagle Limitée et Yamana Gold Inc.)

L'actif principal de la Société est une redevance de 5 % NSR sur la propriété Canadian Malartic, située à Malartic, au Québec, et exploitée par le Partenariat Canadian Malartic (le « partenariat ») mis sur pied par Mines Agnico Eagle Limitée (« Agnico Eagle ») et Yamana Gold Inc. (« Yamana ») (ensemble les « partenaires »). Canadian Malartic est la plus grande mine d'or en production au Canada.

Osisko est titulaire d'une redevance de 3 % NSR sur la zone Odyssey Nord et d'une redevance de 5 % NSR sur les zones Odyssey Sud et East Gouldie, qui sont des dépôts situés en-dessous et adjacents à la mine Canadian Malartic.

Mise à jour des activités

Le 13 février 2020, Agnico Eagle a publié ses prévisions pour Canadian Malartic et s'attendait à produire 660 000 onces d'or en 2020 (incluant 15 500 onces d'or en provenance de la fosse Barnat), 690 000 – 710 000 en 2021 et 650 000 – 670 000 en 2022. Le 30 avril 2020, Yamana a mis à jour ses prévisions de production pour la mine Canadian Malartic en 2020 à 550 000 onces d'or afin de tenir compte de l'impact de la période d'arrêt due à la COVID-19 et des activités de redémarrage subséquentes.

Le 24 mars 2020, les activités à la mine Canadian Malartic ont été mises en état d'entretien et de maintenance, à la suite de la décision du Gouvernement du Québec de fermer toutes entreprises non essentielles en raison de la pandémie de COVID-19.

Le 14 avril 2020, à la suite de l'annonce du Gouvernement du Québec de l'ajout du secteur minier à la liste des services essentiels qui peuvent exercer des activités, Agnico Eagle a annoncé que les activités minières reprendraient graduellement à la mine Canadian Malartic. Les mesures de santé, d'hygiène et de distanciation sociale mises en place seront conformes ou supérieures aux exigences du Gouvernement du Québec, y compris les normes de l'Institut national de santé publique du Québec et celles de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail du Québec (CNESST). Agnico Eagle prévoit que les activités d'exploration seront suspendues jusqu'au 4 mai 2020.

Agnico Eagle a annoncé que la production d'or au premier trimestre de 2020 a diminué à 129 526 onces comparativement à 167 340 onces l'année précédente, en raison principalement de teneurs moins élevées résultant du peu de flexibilité dans la séquence d'extraction du fait de l'augmentation de la distance des activités minières et de l'arrêt temporaire de ces activités par le Gouvernement du Québec le 23 mars 2020. Par conséquent, un moins grand volume de minerai à haute teneur a été extrait de la fosse et plus de matériel a été prélevé des stocks de minerai à basse teneur. La production précommerciale au premier trimestre de 2020 pour le gisement Barnat est de 2 974 onces d'or (incluse dans la production de 129 526 onces d'or mentionnée ci-dessus). Les activités minières à Canadian Malartic ont repris progressivement le 15 avril 2020, après que le Gouvernement du Québec ait autorisé la reprise des activités minières. Les activités à l'usine de traitement ont repris le 17 avril 2020. Le débit de traitement depuis le 22 avril 2020 est de 60 000 tonnes par jour, avec des teneurs en or variant entre 0,65 à 0,70 gramme par tonne (« g/t »), puisque du matériel provenant des stocks de minerai à basse teneur a été traité avec le minerai tout-venant. À mesure que les activités minières s'intensifieront et atteindront leur niveau maximum, les teneurs prévues à l'usine de traitement devraient être atteintes d'ici juin 2020.

Le partenariat évalue l'actuel calendrier d'entretien pour avoir un moins grand nombre d'employés en raison des mesures dues à la COVID-19. Ceci pourrait occasionner plusieurs courts arrêts d'entretien planifiés au deuxième trimestre de 2020. L'arrêt de dix jours prévu en juin a été comptabilisé aux objectifs révisés pour tenir compte des nouvelles procédures en matière d'hygiène.

Agnico a aussi annoncé que durant le premier trimestre de 2020, les activités minières au gisement Barnat ont progressé comme prévu. Le décapage du mort-terrain respecte le calendrier et le premier pilier de surface a été dynamité en mars 2020. Les activités d'extraction minière au gisement Barnat devraient continuer de s'accroître tout au long de 2020.

Agnico Eagle a aussi publié une première estimation de ressources minérales présumées de 2,8 millions d'onces d'or pour la zone East Gouldie (25,6 millions de tonnes à une teneur de 3,34 grammes par tonne d'or) au 31 décembre 2019. À East Malartic, des ressources minérales présumées totalisant 2,4 millions d'onces d'or ont été ajoutées grâce à l'inclusion des portions plus profondes du gîte, entre 1000 et 1800 mètres de profondeur, portant le total des ressources minérales présumées à East Malartic à 5,2 millions d'onces d'or (78,8 millions de tonnes à une teneur de 2,05 g/t d'or). À la mine Canadian Malartic, le partenariat s'attend à dépenser 15,0 millions de dollars pour réaliser 90 000 mètres de forage d'exploration et de conversion, dans le but premier d'ajouter de nouvelles ressources minérales présumées dans la zone East Gouldie et de réaliser du forage intercalaire dans les ressources minérales présumées actuellement définies dans cette zone afin de les convertir en ressources minérales indiquées d'ici la fin de l'année 2020. En plus des travaux de forage prévus à East Gouldie, le partenariat prévoit dépenser 10,0 millions de dollars pour réaliser 22 000 mètres de forage d'exploration afin de vérifier d'autres cibles régionales à Canadian Malartic et pour d'autres études.

Les augmentations substantielles des ressources minérales, particulièrement dans les zones East Gouldie et East Malartic, présentent un potentiel d'éventuellement remplacer les réserves minérales qui sont présentement exploitées dans la fosse de Canadian Malartic. Le partenariat continue d'évaluer le projet Odyssey en tenant compte du potentiel de développer de nouvelles synergies entre les différentes zones à East Gouldie, Odyssey, East Malartic et Canadian Malartic. Advenant une décision d'aller de l'avant avec le développement, la production initiale pourrait potentiellement débiter dès 2023. Le partenariat évalue différents scénarios d'optimisation du projet.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué d'Agnico Eagle du 13 février 2020 intitulé « *Agnico Eagle Reports Fourth Quarter and Full Year 2019 Results – Record Annual And Quarterly Gold Production; Production Guidance Outlines 18% Growth Through 2022 with Declining Unit Costs in 2021 and 2022; Pipeline Projects Continue To Advance; Quarterly Dividend Increased* », le communiqué d'Agnico Eagle du 24 mars 2020 intitulé « *Agnico Eagle Provides Further Update on Québec and Nunavut Operations* », le communiqué d'Agnico Eagle du 14 avril 2020 intitulé « *Agnico Eagle Provides Update on Resumption of Operations in Québec* », le communiqué d'Agnico Eagle du 30 avril 2020 intitulé « *Agnico Eagle Reports First Quarter 2020 Results; New 2020 Production and Unit Cost Guidance Issued to Reflect Impact of COVID-19 Temporary Shutdowns at Seven of Eight Mines; Restart and Ramp Up Activities Have Begun at the Five Canadian Mines Positioning Business for Strong Second Half of 2020* », et le communiqué de Yamana du 30 avril 2020 intitulé « *Yamana Gold Provides Revised 2020 Production Outlook* », tous déposés sur SEDAR au www.sedar.com.

La redevance Éléonore (Newmont Corporation)

Osisko détient une redevance variable de 2,0 % à 3,5 % NSR sur la propriété aurifère Éléonore située dans la province de Québec et exploitée par Newmont Corporation (« Newmont »). Osisko reçoit actuellement une redevance de 2,2 % NSR sur la production de la mine Éléonore.

Mise à jour des activités

Le 2 décembre 2019, Newmont a publié ses prévisions pour 2020 de produire 355 000 onces d'or à la mine Éléonore. Le 23 mars 2020, Newmont a révisé à la baisse ses objectifs de production 2020 en raison de la pandémie de COVID-19. Newmont a annoncé une production de 61 000 onces d'or à la mine Éléonore au premier trimestre de 2020. La production a connu une baisse en raison de la restauration des éléments de soutien dans la mine et des impacts de la COVID-19.

Le 23 mars 2020, les activités à la mine Éléonore ont été temporairement suspendues et les installations ont été mises en état d'entretien et de maintenance à la suite de la décision du Gouvernement du Québec de suspendre toutes activités non essentielles en raison de la pandémie de COVID-19. Le 5 mai 2020, Newmont a annoncé qu'elle était en processus de redémarrage progressif des activités à la mine Éléonore.

Le 13 février 2020, Newmont a émis une mise à jour de ses estimations de réserves et de ressources minérales pour la mine Éléonore en date du 31 décembre 2019. Les réserves minérales prouvées et probables d'or ont été réduites d'environ 50 % par rapport à la dernière mise à jour (30 juin 2018) publiée par Goldcorp Inc., net de l'épuisement attribuable à la production. Les réserves minérales aurifères prouvées et probables en date du 31 décembre 2019 totalisent 1,3 million d'onces d'or (7,4 millions de tonnes à une teneur de 5,31 g/t Au). Les ressources minérales aurifères mesurées et indiquées en date du 31 décembre 2019 sont estimées à 0,4 million d'onces (2,8 millions de tonnes à une teneur de 4,55 g/t Au). Les ressources minérales aurifères présumées au 31 décembre 2019 étaient estimées à 0,6 million d'onces (3,4 millions de tonnes à une teneur de 5,21 g/t Au).

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de Newmont du 2 décembre 2019 intitulé « *Newmont Provides 2020 and Longer-term Outlook* » et le communiqué de Newmont du 13 février 2020 intitulé « *Newmont Reports 2019 Gold Mineral Reserves of 100 Million Ounces, Largest in Company History* », le communiqué de Newmont du 23 mars 2020 intitulé « *Newmont Implements Additional Controls to Further Protect Workforce, Neighboring Communities* », et le communiqué de Newmont du 5 mai 2020 intitulé « *Newmont Announces Solid First Quarter 2020 Results* », tous déposés sur SEDAR au www.sedar.com.

Le flux Renard (Stornoway Diamonds (Canada) Inc.)

Osisko détient un flux diamantifère de 9,6 % sur la mine de diamants Renard, exploitée par Stornoway Diamonds (Canada) Inc. (« Stornoway »), qui est située à environ 350 kilomètres au nord de Chibougamau dans la région de la Baie-James dans le centre-nord du Québec. Le flux Renard est garanti par une sûreté de premier rang sur tous les actifs et toutes les propriétés de Stornoway.

Une transaction d'offre d'achat sans comptant a été conclue le 1^{er} novembre 2019 et Osisko est devenue un actionnaire à hauteur de 35,1 % de la société qui détient la mine de diamants Renard, laquelle est considérée comme une entreprise associée depuis cette date.

En vertu de la convention du flux, lors de la finalisation d'une vente de diamants, Osisko doit remettre à Stornoway un transfert en trésorerie équivalent au montant moindre entre 40 % du prix de vente obtenu ou 40 \$ US par carat. Aux fins du calcul des remises de flux, Stornoway devra vendre séparément tous les diamants de moins de +7 DTC qui sont récupérés au-delà de la proportion maximale convenue dans le cadre d'une vente de diamants tout-venant (les petits diamants excédentaires ou accessoires). Ce faisant, Stornoway limitera la proportion de petits diamants contenus dans une vente de tout-venant afin que les acheteurs et Stornoway soient pleinement alignés face aux fluctuations positives des prix, tout en étant protégés en cas de baisse des prix ou d'un mélange désavantageux.

Mise à jour des activités

Stornoway a annoncé en avril le maintien de la mine en état d'entretien et de maintenance pour le moment, compte tenu des problèmes structurels qui touchent toujours les ventes de diamants sur le marché ainsi que la faiblesse du prix du diamant due à la COVID-19. Nous prévoyons que Stornoway reprendra ses activités lorsque les conditions du marché seront à nouveau favorables.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de Stornoway du 14 avril 2020 intitulé « *Stornoway prolonge la mise en veille des opérations de la mine de diamant Renard* », disponible au www.stornowaydiamonds.com.

La redevance Eagle Gold (Victoria Gold Corp.)

Osisko détient une redevance de 5 % NSR sur la propriété Dublin Gulch, qui abrite la mine Eagle Gold, détenue et exploitée par Victoria Gold Corp (« Victoria »). La propriété aurifère Dublin Gulch est située au centre du Yukon, au Canada, à approximativement 375 kilomètres au nord de sa capitale Whitehorse et à approximativement 85 kilomètres du village de Mayo. La propriété est accessible à l'année par route et est reliée au réseau électrique de Yukon Energy. La propriété d'une superficie d'approximativement 555 km² est l'hôte du gisement aurifère Eagle. La première coulée d'or à la mine Eagle Gold a eu lieu le 18 septembre 2019. Les gisements Eagle et Olive comprennent des réserves prouvées et probables de 3,3 millions d'onces d'or au 1^{er} juillet 2019, composées de 155 millions de tonnes de minerai à une teneur moyenne de 0,65 g/t Au, tel qu'indiqué dans un nouveau rapport technique daté du 6 décembre 2019. Au 1^{er} juillet 2019, la fosse Eagle contient, selon les estimations, 4,4 millions d'onces d'or dans les catégories mesurée et indiquée (217 millions de tonnes à une teneur moyenne de 0,63 g/t Au), incluant les réserves prouvées et probables, ainsi que 0,4 million d'onces dans la catégorie présumée (21 millions de tonnes à une teneur moyenne de 0,52 g/t Au). La fosse Olive contient, selon les estimations, 0,3 million d'onces d'or dans les catégories mesurée et indiquée (10 millions de tonnes à une teneur moyenne de 1,07 g/t Au), incluant les réserves prouvées et probables, ainsi que 0,2 million d'onces dans la catégorie présumée (7 millions de tonnes à une teneur moyenne de 0,89 g/t Au).

Le 8 octobre 2019, Victoria a procédé au premier envoi de lingots de la mine Eagle Gold à la Monnaie royale canadienne pour affinage et Osisko a reçu la première livraison en vertu de l'entente de redevance en octobre 2019.

Mise à jour des activités

Le 7 avril 2020, Victoria a annoncé que ses activités au premier trimestre sont conformes aux taux de production prévus en 2020. La société mentionne que le démarrage des activités va bien et que la production d'or devrait augmenter substantiellement au cours des prochains mois en raison d'une plus grande quantité de minerai qui est lixivié. Victoria espère atteindre la production commerciale vers la fin du deuxième trimestre ou au début du troisième trimestre. La production d'or au premier trimestre de 2020 a atteint 10 608 onces et la production d'argent est de 2 040 onces. Victoria a aussi annoncé la mise en place de mesures de prévention strictes pour protéger sa main-d'œuvre et les communautés locales au Yukon, mesures qui ont permis, en partie, à la mine Eagle Gold de poursuivre ses activités tout en minimisant grandement les risques liés à la COVID-19.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de Victoria du 7 avril 2020 intitulé « *Victoria Provides COVID-19 and Operational Update* », déposé au www.sedar.com.

Le flux Mantos Blancos (Mantos Copper S.A.)

Osisko détient un flux argentifère de 100 % dans la mine Mantos Blancos, détenue et exploitée par Mantos Copper S.A. (« Mantos »), une société minière privée axée sur l'extraction et la vente de cuivre. Mantos est le propriétaire et l'exploitant de la mine Mantos Blancos et du projet Mantoverde, situés au nord du Chili dans les régions d'Antofagasta et d'Atacama.

En vertu de l'entente du flux, Osisko recevra 100 % de l'argent payable de la mine de cuivre Mantos Blancos jusqu'à ce que 19,3 millions d'onces aient été livrées (1,6 million d'onces avaient été livrées au 31 mars 2020), après quoi le pourcentage du flux s'établira à 40 %. Le prix d'achat de l'argent selon les modalités de l'entente de flux Mantos Blancos correspond à 8 % du prix moyen mensuel de l'argent pour chaque once d'argent affiné vendue et livrée et/ou créditée par Mantos à Osisko Bermuda Limited (« OBL »), une filiale à part entière d'Osisko.

Mise à jour des activités

Selon Mantos, la production d'argent à la mine Mantos Blancos et à l'usine de traitement au premier trimestre de 2020 (205 375 onces d'argent payable) est moins élevée qu'au quatrième trimestre de 2019 (248 893 onces d'argent payable), en raison d'une moins grande quantité de matériau traité et des taux de récupération moins élevés (80,1 % comparativement à 81,8 %). Le débit de traitement moins élevé est principalement le résultat d'un débit de traitement réduit à l'usine de concentration sur une période de trois semaines.

Les travaux d'ingénierie détaillée, d'approvisionnement et de construction sur le projet de désengorgement du concentrateur de Mantos Blancos (« PDC-MB ») sont en cours. L'avancement du projet a été en partie affecté par les troubles civils survenus au Chili au quatrième trimestre de 2019 et la pandémie de COVID-19 au premier trimestre de 2020.

Le flux Sasa (Central Asia Metals plc)

Osisko, par l'entremise d'OBL, détient un flux argentifère de 100 % sur la mine Sasa, exploitée par Central Asia Metals plc (« Central Asia ») et située en Macédoine. La mine Sasa est l'une des plus grandes mines de zinc, de plomb et d'argent en Europe, produisant environ 30 000 tonnes de plomb, 22 000 tonnes de zinc et 400 000 onces de concentré d'argent par année. Le droit d'OBL sous le flux Sasa s'applique à 100 % de la production payable d'argent en contrepartie de 5 \$ US par once d'argent affiné (plus les coûts d'affinage), augmenté annuellement à partir de 2017 en fonction de l'inflation.

Mise à jour des activités

Le 9 avril 2020, Central Asia a déclaré des ventes de 91 598 onces d'argent payable pour le premier trimestre de 2020 comparativement à 91 671 onces d'argent payable pour le quatrième trimestre de 2019.

Pour plus d'information sur la mine Sasa, veuillez consulter le communiqué de presse de Central Asia du 9 avril 2020 intitulé « *Q1 Operations Update* », disponible sur le site Web de la société au www.centralasiametals.com.

La redevance Seabee (SSR Mining Inc.)

Osisko détient une redevance de 3 % NSR sur la mine Seabee exploitée par SSR Mining Inc. (« SSR Mining ») et située en Saskatchewan, au Canada.

Mise à jour des activités

Le 14 avril 2020, SSR Mining a annoncé que le complexe minier Seabee a connu une production aurifère record de 29 521 onces d'or au premier trimestre de 2020, une augmentation de 34 % par rapport au quatrième trimestre de 2019, principalement en raison d'une teneur d'alimentation à l'usine plus élevée. Les ventes d'or au premier trimestre totalisent 27 714 onces.

Le débit de traitement moyen à l'usine a atteint 981 tonnes par jour au premier trimestre, une augmentation de 3 % par rapport au trimestre précédent, en raison d'un taux d'exploitation plus élevé à la mine Santoy. Le débit de traitement en janvier et en février a dépassé 1 050 tonnes par jour, alors que la suspension des activités juste avant la fin du mois a eu une incidence sur le rendement en mars. La teneur d'alimentation à l'usine pour le trimestre est de 10,34 g/t d'or, une augmentation de 31 % par rapport au quatrième trimestre de 2019, du fait de l'exploitation des chantiers à haute teneur comme prévu. Le taux de récupération de l'or au premier trimestre est de 98,1 %.

Le 25 mars 2020, SSR Mining a annoncé que le complexe minier Seabee avait décidé d'une suspension volontaire des activités en raison de la menace du virus causant la COVID-19. Seabee a été mis temporairement en état d'entretien et de maintenance, soit jusqu'au 30 avril 2020. SSR Mining continuera d'évaluer la situation auprès du Gouvernement et de la santé publique pour déterminer si le redémarrage de Seabee est possible ou si la période d'entretien et de maintenance est prolongée.

Les prévisions de SSR Mining pour la production d'or en 2020 se situaient entre 110 000 et 120 000 onces, avant que la mine mise en état d'entretien et de maintenance. Les dépenses d'exploration à Seabee totalisaient 12,0 millions de dollars, et étaient axées sur l'expansion et la définition de la zone dans l'éponte supérieure à Santoy Gap et aux programmes de forage en surface sur les propriétés Seabee et Fisher, en suivi des cibles identifiées en 2019. La propriété Fisher n'est pas comprise dans la redevance.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de SSR Mining du 15 janvier 2020, intitulé « *SSR Mining Reports Fourth Quarter 2019 and Full Year Production Results and 2020 Operating Guidance* », le communiqué de presse de SSR Mining du 25 mars 2020, intitulé « *SSR Mining Announces Temporary Suspension of Seabee Gold*

Operation » et le communiqué de presse de SSR Mining du 14 avril 2020, intitulé « *SSR Mining Reports First Quarter 2020 Production Results* », tous déposés au www.sedar.com

Redevance Kwale (Base Resources Limited)

Osisko détient une redevance de 1,5 % sur le revenu brut pour le rutile, l'ilménite et le zircon produits à la mine Kwale (gisements Central et South Dunes), exploitée par Base Resources Limited (« Base Resources ») et située à 10 kilomètres de la côte du Kenya, à l'intérieur des terres, et à 50 kilomètres au sud de Mombasa.

Mise à jour des activités

Le 16 avril 2020, Base Resources a publié les faits saillants de ses opérations du quatrième trimestre terminé en mars 2020. Les activités minières se sont poursuivies de manière régulière au gisement South Dune, avec 4,3 millions de tonnes extraites, une valeur inférieure au tonnage du trimestre précédent (4,6 millions de tonnes). Des fronts de taille moins élevés et des pressions d'eau réduites, en raison de certains canons à jet d'eau approchant de la limite des blocs miniers actuels et de l'éloignement des stations de pompage, ont eu une incidence sur la productivité. Les unités d'extraction hydraulique seront déplacées vers de nouveaux blocs miniers au cours du prochain trimestre, ce qui devrait améliorer la productivité. La teneur du minerai a diminué au cours du trimestre, avec une valeur en minéraux lourds de 4,2 % à 3,9 % comme prévue. La production au premier trimestre a atteint 105 035 tonnes d'ilménite, 23 683 tonnes de rutile et 9 163 tonnes de zircon.

Base Resources a annoncé des objectifs de production plus élevés pour l'exercice se terminant le 30 juin 2020, lesquels sont maintenant estimés entre 335 000 et 355 000 tonnes d'ilménite, entre 75 000 et 81 000 tonnes de rutile, et entre 29 000 et 32 000 tonnes de zircon.

Pour plus d'information sur la mine Kwale, veuillez consulter le rapport d'activités trimestrielles de Base Resources du 16 avril 2020, déposés sur leur site Web au www.baseresources.com.au.

Le flux Gibraltar (Taseko Mines Limited)

Osisko détient un flux argentifère de 100 % sur la part attribuable de Taseko Mines Limited (« Taseko ») dans la mine de cuivre Gibraltar (« Gibraltar »), détenue par Gibraltar Mines Ltd (« Gibco ») et située en Colombie-Britannique, au Canada. En vertu de l'entente de flux argentifère, Osisko recevra de Taseko un montant équivalent à 100 % de la quote-part de la production d'argent de Gibco jusqu'à ce que 5,9 millions d'onces d'argent lui aient été livrées et 35 % de la quote-part de la production d'argent de Gibco par la suite. Gibraltar est la deuxième plus importante mine de cuivre à ciel ouvert au Canada. En date du 31 mars 2020, un total de 0,5 million d'onces d'argent avait été livré en vertu de l'entente de flux.

Le 29 avril 2020, Osisko a annoncé un investissement additionnel de 8,5 millions de dollars pour la modification du flux argentifère afin de réduire le prix de transfert de 2,75 \$US par once d'argent à zéro. La modification est en vigueur pour les onces livrables après le 25 avril 2020.

La redevance Island Gold (Alamos Gold Inc.)

Osisko détient des redevances NSR variant entre 1,38 % et 2,55 % sur la mine Island Gold, exploitée par Alamos Gold Inc. (« Alamos ») et située en Ontario, au Canada.

Le 11 décembre 2019, Alamos a publié ses prévisions pour la mine Island Gold en 2020 de produire entre 130 000 et 145 000 onces d'or, comparativement aux prévisions révisées pour 2019 qui étaient de 135 000 à 145 000 onces d'or. En raison de la COVID-19, les activités ont été suspendues le 25 mars 2020 étant donné le statut particulier de l'exploitation dont une grande partie de la main-d'œuvre est constituée d'équipes en rotation qui sont logées dans un camp situé au sein même de la communauté locale. Quelques employés essentiels sont demeurés sur le site pour les activités relatives à la sécurité, à la gestion de l'eau et à la protection de l'environnement. Alamos prévoit entreprendre le redémarrage des activités au début de mai 2020. Alamos a revu à la baisse ses objectifs de production pour 2020 le 2 avril 2020.

Le 29 avril 2020, Alamos a annoncé une production d'or de 38 800 onces pour le premier trimestre 2020 (comparativement à 35 600 au premier trimestre de 2019) et a atteint un taux d'exploitation sous terre record de 1 240 tonnes par jour, une amélioration de 14 % par rapport à l'année précédente.

Alamos a annoncé que l'étude sur la phase III d'expansion à Island Gold devrait être complétée d'ici la mi-2020. Alamos prévoit que cette étude démontrera qu'Island Gold est une mine plus vaste et plus rentable avec une longue durée de vie.

Le programme d'exploration en surface et sous terre à Island Gold s'est poursuivi au premier trimestre, mais a été temporairement suspendu. Le programme de 2020 vise à définir de nouvelles ressources minérales à proximité de la mine, dans la zone principale d'Island Gold longue de deux kilomètres, qui est ouverte de part et d'autre et dans l'axe de la plongée et qui comprend plusieurs secteurs d'intérêts.

Le 18 février 2020, Alamos a annoncé une augmentation des réserves et des ressources minérales à Island Gold, soit, au cumul, 921 000 onces d'or, net de l'épuisement attribuable à l'exploitation, y compris une augmentation de 21 % des réserves minérales prouvées et probables à 1,22 million d'onces (3,6 millions de tonnes à une teneur de 10,37 g/t Au) et une augmentation de 46 % des ressources minérales présumées à 2,30 millions d'onces (5,4 millions de tonnes à une teneur de 13,26 g/t Au), avec une augmentation des teneurs de 13 % reflétant l'ajout de matériau à haute teneur à Island East.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse d'Alamos du 11 décembre 2019, intitulé « *Alamos Gold Provides 2020 Production and Operating Guidance* », le communiqué de presse d'Alamos du 18 février 2020, intitulé « *Alamos Gold Reports Mineral Reserves and Resources for the Year-Ended 2019* », le communiqué de presse d'Alamos du 24 mars 2020, intitulé « *Alamos Gold Announces 14 Day Suspension of Operations at Island Gold and Provides Update on Other COVID-19 Measures* », le communiqué de presse d'Alamos du 2 avril 2020, intitulé « *Alamos Gold Provides Update on Mulatos and Island Gold Operations* », et le communiqué de presse d'Alamos du 29 avril 2020, intitulé « *Alamos Reports First Quarter 2020 Results* », tous déposés sur www.sedar.com.

Le flux Amulsar (Lydian International Ltd)

Osisko, par l'entremise d'OBL, détient un flux aurifère de 4,22 % et un flux argentifère de 62,5 % sur le projet Amulsar, détenu par Lydian International Ltd (« Lydian ») et situé dans le sud de l'Arménie.

Mise à jour des activités de l'entreprise

En décembre 2019, Lydian a annoncé qu'elle avait fait appel à la Cour supérieure de justice de l'Ontario pour se prévaloir de la LACC afin de restructurer ses activités et sa situation financière. La Cour a prolongé cette protection jusqu'au 30 juin 2020.

Depuis juin 2018, des blocus illégaux empêchent l'accès au projet Amulsar de la société en Arménie. Malgré ses nombreuses déclarations publiques à l'effet qu'il n'y a aucune assise juridique permettant d'empêcher le développement du projet Amulsar par la société, le gouvernement d'Arménie n'a pas réussi à faire retirer les blocus illégaux.

Pendant qu'elle est sous la protection de la LACC, Lydian a l'intention de poursuivre ses pourparlers avec ses créanciers et autres intervenants, dont le gouvernement d'Arménie, afin d'arriver à la meilleure issue possible pour toutes les parties prenantes incluant les centaines d'employés, d'entrepreneurs et de fournisseurs affectés par les blocus illégaux toujours en cours. Lydian a aussi l'intention de chercher : (a) une fin aux actes illégaux qui ont mené à l'incapacité d'accéder au projet Amulsar; (b) des options de financement et/ou de vente pour le projet Amulsar; et (c) à finaliser les discussions de financement en ce qui a trait aux possibles procédures d'arbitrage des investissements étrangers visant le gouvernement d'Arménie.

Pour plus d'information sur les procédures en vertu de la LACC et le projet Amulsar, veuillez consulter les communiqués de presse de Lydian disponibles sur leur site Web (www.lydianinternational.co.uk) et déposés sur SEDAR au www.sedar.com.

Flux Back Forty (Aquila Resources Inc.)

Osisko est titulaire d'un flux aurifère de 18,5 % (qui sera réduit à 9,25 % après la livraison de 105 000 onces d'or) et d'un flux argentifère de 75 % sur le projet Back Forty, détenu par Aquila Resources Inc. (« Aquila ») et situé dans la prolifique ceinture volcanique pénokéenne de la péninsule nord du Michigan aux États-Unis. Aquila a publié une évaluation économique préliminaire en 2014 qui démontrait la solidité économique du projet et a publié les résultats d'une étude de faisabilité d'un projet d'exploitation par fosse à ciel ouvert le 1^{er} août 2018. Aquila a reçu les quatre principaux permis requis pour entreprendre la construction et les activités à Back Forty. La société œuvrera à obtenir les permis additionnels avant la construction, y compris le permis de sécurité du barrage en 2020. La production d'or devrait totaliser 468 000 onces sur les sept années d'exploitation de la mine, incluant 135 000 onces la première année. L'entente de flux prévoit des paiements de transfert effectués en continu à Aquila de 30 % du cours au comptant de l'or (jusqu'à un maximum de 600 \$ US par once) et de 4,00 \$ US par once d'argent.

Pour plus d'information sur le projet Back Forty, veuillez consulter le site Web d'Aquila (www.aquilaresources.com) et les communiqués de presse déposés sur SEDAR (www.sedar.com).

Dépréciation d'actifs

Flux diamantifère sur la mine Renard (Stornoway Diamonds (Canada) Inc.)

En mars 2020, le prix de vente du diamant a diminué de manière substantielle en raison de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur le marché des diamants. Le 24 mars 2020, les activités à la mine de diamant Renard ont été suspendues à la suite du décret du Gouvernement du Québec concernant la fermeture de toutes entreprises non essentielles en raison de la pandémie de COVID-19 et le 15 avril 2020, malgré l'annonce du Gouvernement du Québec de l'ajout des activités minières à la liste des services essentiels, Stornoway a annoncé le prolongement de la période de surveillance et de maintien à ses installations en raison de la morosité des conditions du marché des diamants. Ceci est considéré comme un indice de dépréciation parmi d'autres faits et circonstances et, par conséquent, la direction a procédé à un test de dépréciation en date du 31 mars 2020. La Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 26,3 millions de dollars (19,3 millions de dollars après impôt) à l'égard du flux diamantifère sur la mine Renard.

Le 31 mars 2020, le flux diamantifère sur la mine Renard a été ramené à sa valeur recouvrable de 40,0 millions de dollars, laquelle a été déterminée comme étant la valeur d'utilité en utilisant des approches basées sur les flux de trésorerie actualisés et une estimation de la probabilité de différents scénarios de reprise. La juste valeur du flux diamantifère sur la mine Renard est classée au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur, puisque les principales données d'évaluation utilisées sont des données non observables. Les principales données d'évaluation utilisées sont les flux de trésorerie qu'il est prévu de générer par la vente des diamants reçus en vertu du flux diamantifère sur la mine Renard, en fonction du prix du diamant par carat prévu à long terme, d'un taux d'actualisation réel après impôt de 8,1 % et une pondération des probabilités des différents scénarios de reprise.

Une analyse de sensibilité a été effectuée par la direction pour le prix du diamant à long terme, le taux d'actualisation réel après impôt et la pondération de différents scénarios (isolément). Si le prix du diamant par carat à long terme appliqué aux flux de trésorerie projetés avait été inférieur de 10 % aux estimations de la direction, la Société aurait comptabilisé une charge de dépréciation additionnelle de 4,1 millions de dollars (3,0 millions de dollars après impôt). Si le taux d'actualisation réel après impôt appliqué aux flux de trésorerie projetés avait été supérieur de 100 points de base aux estimations de la direction, la Société aurait comptabilisé une charge de dépréciation additionnelle de 1,9 million de dollars (1,4 million de dollars après impôt). Si les probabilités des différents scénarios de reprise avaient été plus négatives de 10 % aux estimations de la direction, la Société aurait comptabilisé une charge de dépréciation additionnelle de 5,5 millions de dollars (4,0 millions de dollars après impôt).

Placements en actions

Les actifs de la Société comprennent un portefeuille d'actions, principalement dans des sociétés minières d'exploration et de développement cotées en bourse. Osisko investit, et a l'intention de continuer à investir, de temps à autre, dans les sociétés où elle détient un droit de redevance, de flux ou un autre intérêt similaire et dans diverses sociétés dans le secteur de l'industrie minière à des fins d'investissement, et avec l'objectif d'améliorer sa capacité à acquérir des redevances, des flux ou des intérêts similaires dans le futur. En plus des objectifs de placements, dans certains cas, la Société peut décider de jouer un rôle plus actif en fournissant du personnel de gestion et un soutien technique ou administratif ainsi qu'en nommant des individus au conseil d'administration des sociétés dans lesquelles elle investit. Ces placements sont inclus dans les placements dans des entreprises associées dans les états financiers consolidés et comprennent principalement Minière Osisko inc. (« Minière Osisko »), Métaux Osisko inc. (« Métaux Osisko ») et Ressources Falco Itée (« Falco »).

Osisko pourrait, de temps en temps et sans préavis, sauf si requis par la loi ou la réglementation, accroître ou réduire ses placements à sa discrétion.

Durant les trois mois terminés le 31 mars 2020, Osisko a acquis des placements en actions d'un montant de 9,8 millions de dollars et a vendu des placements en actions d'un montant de 0,3 million de dollars, respectivement.

Juste valeur des titres négociables

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable et la juste valeur des placements en titres négociables (excluant les effets à recevoir et les bons de souscription) au 31 mars 2020 (en milliers de dollars) :

Placements	Valeur comptable ⁽ⁱ⁾ \$	Juste valeur ⁽ⁱⁱ⁾ \$
Entreprises associées	102 684	124 411
Autres	45 087	45 087
	147 771	169 498

- (i) La valeur comptable correspond au montant enregistré au bilan consolidé, lequel correspond à la méthode de la mise en équivalence pour les placements d'entreprises associées et la juste valeur pour les placements dans les autres sociétés, conformément à la norme IFRS 9, *Instruments financiers*.
- (ii) La juste valeur correspond au cours du marché des placements sur une bourse reconnue au 31 mars 2020.

Principaux placements stratégiques

Le tableau ci-dessous présente les principaux placements stratégiques de la Société en titres négociables au 31 mars 2020 :

Société	Nombre d'actions détenues	Participation %
Minière Osisko	45 969 569	15,8
Métaux Osisko	29 877 397	17,9
Falco	41 385 240	18,3

Minière Osisko inc.

Minière Osisko est une société canadienne d'exploration et de mise en valeur de propriétés minières aurifères axée sur le projet aurifère du Lac Windfall. Osisko détient une redevance de 2,0 % à 3,0 % NSR sur le projet aurifère du Lac Windfall, pour lequel une évaluation économique préliminaire a été publiée en juillet 2018, ainsi qu'une redevance de 1 % NSR sur d'autres propriétés détenues par Minière Osisko. Une étude de faisabilité pour la propriété du Lac Windfall est prévue en 2020.

En février 2020, Minière Osisko a publié une mise à jour de l'estimation des ressources minérales pour Lac Windfall, avec une augmentation des ressources minérales indiquées de 60 % (ajout de 452 000 onces) et des ressources minérales présumées de 66 % (ajout de 1 572 000 onces). Les ressources minérales indiquées pour le projet aurifère Lac Windfall sont maintenant estimées à 1 206 000 onces (4 127 000 tonnes à une teneur de 9,1 g/t Au) et les ressources minérales présumées sont estimées à 3 938 000 onces (14 532 000 tonnes à une teneur de 8,4 g/t Au), toutes ces ressources étant à moins de 1 200 mètres de profondeur.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de Minière Osisko du 19 février 2020 intitulé « *Osisko publie une mise à jour de l'estimation de ressources minérales à Windfall* », déposé sur SEDAR (www.sedar.com).

Aussi, une évaluation économique préliminaire positive du projet Lac Windfall a été publiée en juillet 2018, révélant un taux de rendement interne après impôt de 33 %. En octobre 2018, dans le cadre de la construction d'une rampe d'exploration, Minière Osisko a réussi à accéder à la zone 27, secteur 115, l'endroit sélectionné pour le prélèvement d'un premier échantillon en vrac de 5 000 tonnes devant être traité au quatrième trimestre de 2018. En décembre 2018, Minière Osisko a publié les résultats préliminaires du premier lot de 2 078 tonnes extraites. Les résultats du traitement de 5 500 tonnes extraites d'un échantillon en vrac de la zone 27 ont donné une teneur moyenne de 8,53 g/t Au. La teneur moyenne de l'échantillon était supérieure de 26 % à celle prévue par les forages intercalaires dans le bloc modèle des ressources. En décembre 2019, Minière Osisko a annoncé que les résultats du traitement de 5 716 tonnes extraites dans la zone Lynx Zone ont dépassé les attentes, livrant une teneur moyenne de 17,8 g/t Au. Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de Minière Osisko du 17 juillet 2018 intitulé « *Osisko dépose une EEP positive pour le projet Windfall* », le communiqué de presse de Minière Osisko du 11 juin 2019 intitulé « *L'échantillon en vrac d'Osisko dans la zone 27 à Windfall livre une teneur traitée réconciliée de 8,53 g/t Au* », et le communiqué de presse de Minière Osisko du 11 décembre 2019 intitulé « *L'échantillon en vrac d'Osisko dans la zone Lynx livre une teneur traitée réconciliée de 17,8 g/t Au* », tous déposés sur SEDAR au www.sedar.com.

Au 31 mars 2020, la Société détenait 45 969 569 actions ordinaires correspondant à une participation de 15,8 % dans Minière Osisko (15,9 % au 31 décembre 2019). La Société conclut qu'elle exerce une influence notable sur Minière Osisko et comptabilise son placement selon la méthode de la mise en équivalence.

Métaux Osisko

Métaux Osisko est une société canadienne d'exploration et de développement de métaux de base, axée sur les actifs miniers zincifères. Les propriétés principales de la société sont le camp minier de Pine Point, situé dans les Territoires du Nord-Ouest, et le camp minier de Bathurst, situé dans le nord du Nouveau-Brunswick. La Société détient une redevance de 1,5 % NSR sur le camp minier de Pine Point (acquise en janvier 2020) et une redevance de 1 % NSR sur le camp minier de Bathurst.

Le camp minier de Pine Point renferme des ressources minérales présumées de 52,4 millions de tonnes à une teneur de 4,64 % zinc et 1,83 % plomb (6,47 % équivalent de zinc (« ZnEq »)), ce qui en fait le plus important camp pour le zinc exploitable par fosse au Canada. Pour plus d'information, veuillez consulter le rapport technique conforme au Règlement 43-101 intitulé « *Mineral Resource Estimate Update Pine Point Lead-Zinc Project* » daté du 19 décembre 2019 et déposé sur www.sedar.com. L'évaluation économique préliminaire devrait être complétée et publiée au deuxième trimestre de 2020.

Le camp minier de Bathurst renferme des ressources minérales indiquées de 1,96 million de tonnes à une teneur de 5,77 % zinc, 2,38 % plomb, 0,22 % cuivre et 68,9 g/t argent (9,00 % ZnEq) et des ressources minérales présumées de 3,85 millions de tonnes à une teneur de 5,34 % zinc, 1,49 % plomb, 0,32 % cuivre et 47,7 g/t argent (7,96 % ZnEq) au sein des gîtes Key Anacon et Gilmour Sud. Pour plus d'information, veuillez consulter le rapport technique intitulé « *NI 43-101 Maiden Resource Estimate for the Bathurst Mining Camp, New Brunswick, Canada* » daté du 4 avril 2019 et déposé sur www.sedar.com.

Au 31 mars 2020, la Société détenait 29 877 397 actions ordinaires correspondant à une participation de 17,9 % dans Métaux Osisko (17,9 % au 31 décembre 2019). La Société conclut qu'elle exerce une influence notable sur Métaux Osisko et comptabilise son placement selon la méthode de la mise en équivalence.

Ressources Falco ltée

L'actif principal de Falco est le projet aurifère Horne 5, dont l'étude de faisabilité positive a été publiée en octobre 2017. Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de Falco du 16 octobre 2017 intitulé « *Falco annonce les résultats d'une étude de faisabilité positive sur le projet aurifère Horne 5* », déposé au www.sedar.com.

En 2018, Osisko a signé une lettre d'entente exécutoire visant à fournir à Falco une facilité de crédit garantie de premier rang sous forme de flux argentifère (le « flux argentifère Falco ») allant jusqu'à 100 % de l'argent qui sera produit sur la propriété Horne 5 (« Horne 5 »), située à Rouyn-Noranda, au Québec. Dans le cadre du flux argentifère Falco, Osisko effectuera des dépôts échelonnés en trésorerie à Falco pour un total pouvant atteindre 180,0 millions de dollars et effectuera des paiements continus équivalents à 20 % du cours de l'argent, jusqu'à concurrence de 6,00 \$ US l'once. L'entente de flux argentifère de Falco sera garantie par une charge de premier rang sur le projet et tous les actifs de Falco.

L'entente de flux argentifère Falco a été conclue en février 2019, ce qui a déclenché le paiement du premier versement de 25,0 millions de dollars à Falco.

Le 22 février 2019, Osisko a signé une entente visant à fournir à Falco un prêt garanti de premier rang de 10,0 millions de dollars. Le prêt porte intérêt à un taux de 7 %, composé trimestriellement. Le montant de capital et les intérêts cumulés seront exigibles le 31 décembre 2020. Le prêt sera destiné à l'avancement du projet Horne 5 et pour les besoins généraux de l'entreprise.

Le 19 août 2019, Falco a présenté une mise à jour de développement du projet. Dans l'évaluation des risques de la phase de dénoyage, Falco a collaboré avec son principal voisin (le « voisin »), le propriétaire des concessions minières, au programme géotechnique initial visant à recueillir de l'information et à analyser les risques associés au développement du projet Horne 5. Les deux parties se sont rencontrées en juillet et se sont entendues pour continuer de collaborer en partageant de l'information et pour commencer la deuxième phase des travaux géotechniques qui seront menés par Falco et qui incluront le secteur de Quémont. L'objectif est de recueillir et d'analyser l'information géotechnique afin d'évaluer les risques inhérents à l'éventuel dénoyage du projet Horne 5 et de développer des mesures d'atténuation adéquates qui protégeront l'intégrité de l'exploitation du voisin.

En plus d'être contraint au cadre juridique applicable, le développement du projet Horne 5 est assujéti à un cadre contractuel au terme duquel l'obtention de l'autorisation requise pour opérer auprès du voisin est subordonnée à la conclusion d'une entente de garantie financière globale avec le voisin afin de fournir une protection financière adéquate à son exploitation. Une fois cette condition préalable réalisée, Falco et son voisin vont établir un plan de travail en vue de la

poursuite du développement du projet Horne 5, incluant les paramètres d'exploitation qui devront être observés par Falco afin de s'assurer de la présence des opérations de son voisin, le tout, conformément au cadre contractuel établi. Compte tenu de ce qui précède, Falco ne procédera à aucune activité de dénoyage avant d'avoir finalisé l'entente de garantie financière globale avec son voisin et convenu d'un plan de travail mutuellement satisfaisant pour la poursuite de ses activités. Un cadre de garantie financière global a été soumis à son voisin, mais doit être finalisé.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de Falco du 19 août 2019 intitulé « *Falco présente une mise à jour du projet Horne 5* », déposé au www.sedar.com.

Le 11 février 2020, Falco a annoncé l'acquisition de Golden Queen Mining Consolidated Ltd (« Golden Queen »), laquelle a été conclue le 27 mars 2020. Dans le cadre de cette opération non monétaire, Falco a obtenu approximativement 4,2 millions de dollars en trésorerie à la conclusion de la transaction.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de Falco du 27 mars 2020 intitulé « *Falco clôture l'acquisition de Golden Queen Mining Consolidated* », déposé au www.sedar.com.

Au 31 mars 2020, la Société détenait 41 385 240 actions ordinaires de Falco, ce qui représente une participation de 18,3 % (19,9 % au 31 décembre 2019). La Société conclut qu'elle exerce une influence notable sur Falco et comptabilise son placement selon la méthode de la mise en équivalence.

Activités en matière de développement durable

Osisko considère le développement durable comme une composante clé de sa stratégie de création de valeur pour les actionnaires et les autres parties intéressées.

La Société se concentre sur les éléments clés suivants :

- Promouvoir l'industrie minière et ses avantages pour la société;
- Maintenir de bonnes relations avec le gouvernement fédéral, les différents paliers de gouvernement au niveau provincial et municipal ainsi que les Premières Nations dans les régions où Osisko détient d'importants actifs;
- Soutenir le développement économique des régions où Osisko exerce des activités (directement ou indirectement dans le cadre de ses participations);
- Soutenir l'enseignement universitaire dans les domaines miniers et le développement de ses employés;
- Promouvoir la diversité au sein de son organisation et de l'industrie minière; et
- Encourager les entreprises associées à adhérer aux mêmes valeurs en matière de développement durable.

Dans le cadre de son processus d'analyse des investissements, la Société évalue le risque et le rendement des sociétés dans lesquelles elle investit dans les domaines du développement durable sur les projets où Osisko détient un intérêt direct ou indirect.

Activités d'exploration et d'évaluation minière / Activités de développement minier

Projet aurifère Cariboo

Au cours des trois mois terminés le 31 mars 2020, les investissements dans les actifs miniers et les immobilisations corporelles s'élèvent à 14,9 millions de dollars, principalement sur la propriété aurifère Cariboo, incluant 4,8 millions de dollars en activités d'exploration et d'évaluation.

Le 21 novembre 2019, Osisko a acquis le projet aurifère Cariboo situé dans le district minier historique Cariboo au centre de la Colombie-Britannique, au Canada, par le biais de l'acquisition de Barkerville. Osisko prévoit faire progresser le projet aurifère Cariboo par sa plateforme North Spirit Discovery Group.

En septembre 2019, Barkerville a déposé d'une évaluation économique préliminaire (« EEP ») indépendante préparée conformément au Règlement 43-101 pour son projet aurifère Cariboo, détenu à 100 %. L'EEP donne une évaluation d'un scénario de base de développement du projet considérant une mine souterraine accessible par rampe avec une usine de préconcentration de l'or à Wells et le traitement de l'or à son usine modernisée de Quesnel River, pour un taux de rendement interne après impôt de 28 %. Pour plus d'information, veuillez consulter le rapport technique conforme au Règlement 43-101 en date du 17 septembre 2019, intitulé « *Preliminary Economic Assessment of the Cariboo Gold Project* », déposé sur www.sedar.com sous le profil de Barkerville.

En juillet 2019, Barkerville a déposé une mise à jour de l'estimation des ressources minérales pour le projet aurifère Cariboo. Les ressources minérales mesurées et indiquées sont estimées à 2,4 millions d'onces d'or (13,2 millions de tonnes à une teneur de 5,6 g/t Au), une augmentation de 50 % par rapport aux ressources de 2018. Les ressources minérales présumées sont estimées à 1,9 million d'onces d'or (12,0 millions de tonnes à une teneur de 5,0 g/t Au). L'estimation des ressources minérales comprend les zones Cow et Valley au mont Cow, les zones Shaft et Mosquito Creek au mont Island ainsi que la BC Vein et le Bonanza Ledge au mont Barkerville, à un seuil de coupure de 3,0 g/t Au. Les ressources sont définies sur 6 kilomètres des 67 kilomètres de terrains détenus par Barkerville. Osisko prévoit un programme de forage intercalaire et de forage d'exploration de 10,0 millions de dollars en 2020 à Cariboo. Pour plus d'information, veuillez consulter le rapport technique conforme au Règlement 43-101 daté du 11 juillet 2019 et intitulé « NI 43-101 Technical Report and Mineral Resource Estimate Update for the Cariboo Gold Project, British Columbia, Canada », déposé sur www.sedar.com sous le profil de Barkerville.

Au cours des deux prochaines années, Osisko réalisera des activités sur le site de la propriété aurifère Cariboo, investira dans des activités d'exploration (approximativement 10,0 millions de dollars planifiés pour 2020), restaurera certains sites historiques et fera progresser les études techniques jusqu'à l'étude de faisabilité. En raison de la pandémie de COVID-19, les activités d'exploration ont été temporairement suspendues sur la propriété aurifère Cariboo pour assurer la santé et la sécurité des employés.

Projet de zinc Coulon

Le projet de zinc Coulon est situé dans le Moyen-Nord de la province de Québec, au Canada, et sa valeur comptable nette était de 10,0 millions de dollars le 31 mars 2020.

Propriétés assujetties à des ententes d'option (région de la Baie-James)

En 2016, Osisko a conclu des ententes d'option avec Minière Osisko. Le 5 juillet 2019, Minière Osisko a finalisé une opération de scission qui a notamment abouti au transfert par Minière Osisko de certains actifs à O3 Mining (« O3 Mining »), notamment de propriétés faisant l'objet d'ententes d'option. En vertu des ententes d'option, les activités d'exploration et d'évaluation ont été grandement réduites.

En vertu de l'entente d'option Kan, Minière Osisko avait l'option d'acquérir 100 % de la participation dans la propriété Kan (comprenant les propriétés Kan et Fosse Au) après avoir investi un montant total de 6,0 millions de dollars sur une période de sept ans. La Société a reçu un avis de Minière Osisko au premier trimestre de 2019 lui indiquant que le seuil avait été atteint. Par conséquent, 100 % de la participation dans la propriété Kan a été transféré à Minière Osisko (la propriété est maintenant détenue par O3 Mining) et Osisko conserve une redevance variable de 1,5 % à 3,5 % NSR sur les métaux précieux et une redevance de 2,0 % NSR sur les autres métaux et minéraux produits sur la propriété Kan.

En vertu des autres ententes d'option, O3 Mining peut acquérir 100 % de la participation dans la plupart des propriétés d'exploration d'Osisko situées dans les régions de la Baie-James et de la Fosse du Labrador (à l'exception du projet de zinc Coulon) après avoir investi un montant total de 26,0 millions de dollars sur la période initiale de sept ans; O3 Mining aura acquis une première participation de 50 % après avoir engagé des dépenses totalisant 15,6 millions de dollars sur la période initiale de quatre ans. Osisko conservera une redevance variable de 1,5 % à 3,5 % NSR sur les métaux précieux et une redevance de 2,0 % NSR sur les autres métaux et minéraux produits sur les 26 propriétés. Au cours des trois mois terminés le 31 mars 2020, Minière Osisko et O3 Mining ont investi environ 0,1 million de dollars sur ces propriétés pour un total à ce jour de 6,7 millions de dollars (excluant la propriété Kan).

Les nouvelles propriétés acquises par O3 Mining dans une région déterminée durant le reste de la période de sept ans seront assujetties à une entente de redevances en faveur d'Osisko selon des termes similaires.

Au 31 mars 2020, la valeur comptable nette des propriétés faisant l'objet d'ententes d'option s'élevait à 31,7 millions de dollars.

Dividendes trimestriels

Le conseil d'administration a approuvé le lancement du programme de distribution trimestriel de dividendes de la Société le 17 novembre 2014.

Le tableau qui suit présente en détail les dividendes déclarés et payés ou payables :

<u>Date de déclaration</u>	<u>Dividende par action</u> \$	<u>Date de fermeture des registres⁽ⁱ⁾</u>	<u>Date de versement⁽ⁱ⁾</u>	<u>Dividendes payés ou payables</u> \$
Année 2014	0,03	s.o.	s.o.	1 551 000
Année 2015	0,13	s.o.	s.o.	12 229 000
Année 2016	0,16	s.o.	s.o.	17 037 000
Année 2017	0,18	s.o.	s.o.	24 275 000
Année 2018	0,20	s.o.	s.o.	31 213 000
Année 2019	0,20	s.o.	s.o.	29 976 000
19 février 2020	0,05	31 mars 2020	15 avril 2020	7 879 000
12 mai 2020	0,05	30 juin 2020	15 juillet 2020	à dét. ⁽ⁱⁱ⁾
Cumul de l'année 2020	<u>0,10</u>			

(i) Sans objet (« s.o. ») pour les résumés annuels.

(ii) À déterminer (« à dét. ») le 30 juin 2020 en fonction du nombre d'actions en circulation et du nombre d'actions participant au régime de réinvestissement des dividendes à la date de fermeture des registres.

Régime de réinvestissement des dividendes

La Société a mis en place un régime de réinvestissement des dividendes (« RRD ») qui permet aux actionnaires canadiens et aux actionnaires des États-Unis de réinvestir leurs dividendes en trésorerie dans des actions ordinaires additionnelles, soit acquises sur le marché libre par l'intermédiaire de la TSX, soit directement à partir des actions non émises de la Société ou obtenues par ces deux moyens combinés. Dans le cas d'une émission d'actions ordinaires non encore émises, le prix est égal au cours moyen pondéré des actions ordinaires à la TSX sur les cinq séances en bourse précédant immédiatement la date de versement des dividendes, déduction faite d'un escompte, le cas échéant, d'au plus 5 %, à la seule discrétion de la Société.

Au 31 mars 2020, les détenteurs de 24,8 millions d'actions ordinaires avaient choisi d'adhérer au RRD, représentant des dividendes payables de 1,2 million de dollars. Durant les trois mois terminés le 31 mars 2020, la Société a émis 28 351 actions ordinaires dans le cadre du RRD, à un taux d'escompte de 3 %. Le 15 avril 2020, 109 944 actions ordinaires ont été émises dans le cadre du RRD à un taux d'escompte de 3 %.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

En décembre 2019, Osisko a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (le « programme de rachat »). Selon les termes du programme de rachat 2019, Osisko peut acquérir, de temps à autre, jusqu'à 13 681 732 de ses actions ordinaires émises conformément aux procédures d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la TSX. Les rachats en vertu du programme de rachat 2019 sont autorisés jusqu'au 11 décembre 2020. Les rachats quotidiens ont été limités à 126 674 actions ordinaires, à l'exception des exemptions sur rachats de blocs d'actions ordinaires, soit 25 % du volume quotidien moyen des opérations réalisées sur les actions ordinaires de la Société à la TSX pendant la période de six mois terminée le 30 novembre 2019, soit 506 698 actions ordinaires.

Durant les trois mois terminés le 31 mars 2020, la Société a acheté pour annulation un total de 429 722 actions ordinaires dans le cadre du programme de rachat 2019 pour la somme de 3,9 millions de dollars (prix d'achat moyen par action de 9,15 \$), dont un montant de 1,0 million de dollars a été inclus dans les comptes créditeurs et charges à payer au bilan consolidé au 31 mars 2020 (payé en avril 2020).

Marché de l'or et des devises

Marché de l'or

Après une forte progression de 18 % en 2019, l'or a continué sa remontée en 2020, avec des prix atteignant des niveaux non égalés depuis 2013. Le prix a connu une augmentation substantielle, clôturant le premier trimestre de 2020 à 1 609 \$ US l'once, comparativement au dernier prix fixé à la clôture l'an dernier de 1 515 \$ US l'once. Le prix moyen au premier trimestre a grimpé de 100 \$ US l'once, à 1 583 \$ US l'once, comparativement à 1 481 \$ US au quatrième trimestre de 2019. L'or a commencé l'année de manière stable en janvier et a atteint son niveau le plus élevé en sept ans de 1 684 \$ US l'once en février. L'or était à la hausse en 2020, sous l'influence dominante de la montée des tensions au Moyen-Orient en janvier et, par après, la crainte grandissante de la propagation de la COVID-19 et de ses possibles impacts négatifs sur l'économie mondiale. Pour contrer les effets négatifs de la COVID-19, et pour éviter que l'économie mondiale tombe en récession, les gouvernements et les banques centrales ont pris un ensemble de mesures de stimulation financière relativement aux politiques fiscales et monétaires pour limiter les dommages causés par l'épidémie de coronavirus. La hausse du prix de l'or ne se limite pas au dollar américain; l'or a atteint des sommets dans toutes les principales devises.

Le prix historique est présenté ci-dessous :

(\$ US/once d'or)	Haut	Bas	Moyenne	Clôture
2020-T1	1 684 \$	1 474 \$	1 583 \$	1 609 \$
2019	1 545	1 270	1 393	1 515
2018	1 355	1 178	1 268	1 279
2017	1 346	1 151	1 257	1 291
2016	1 366	1 077	1 251	1 146

Le prix moyen de l'once d'or en dollars canadiens était de 2 129 \$ au premier trimestre de 2020, comparativement à 1 955 \$ au quatrième trimestre de 2019 et à 1 733 \$ au premier trimestre de 2019. Le prix de l'or a clôturé le premier trimestre de 2020 à 2 283 \$ US l'once, soit 316 \$ US de plus qu'au 31 décembre 2019.

Devises

Le dollar canadien a fait face à de très fortes pressions et les investisseurs ont cherché refuge dans des actifs libellés en dollar américain. La dépréciation du dollar canadien coïncide avec le déclin de l'économie mondiale et le recul brutal des cours du pétrole. Le dollar canadien est tombé à son point le plus bas depuis quatre ans contre le dollar américain et a été très volatile à la fin de février et en mars. Le dollar a perdu 8 % en valeur depuis le début de l'année, mais s'est stabilisé à la fin du premier trimestre. La valeur du dollar canadien a varié entre 1,2970 et 1,4496, pour clôturer à 1,4187 le 31 mars 2020. La valeur moyenne du dollar canadien était de 1,3499 au premier trimestre de 2020, comparativement à 1,3200 au quatrième trimestre de 2019.

La Banque du Canada a pris des mesures proactives en raison des effets négatifs de la pandémie de COVID-19 et de la récente chute des cours du pétrole sur l'économie canadienne. La Banque du Canada a abaissé son taux cible du financement à un jour de 150 points en seulement 23 jours en mars, pour atteindre 0,25 %, son niveau le plus bas historiquement.

Le taux de change pour le dollar américain versus le dollar canadien est indiqué ci-dessous :

	Haut	Bas	Moyenne	Clôture
2020-T1	1,4496	1,2970	1,3449	1,4187
2019	1,3600	1,2988	1,3269	1,2988
2018	1,3642	1,2288	1,2957	1,3642
2017	1,3743	1,2128	1,2986	1,2545
2016	1,4589	1,2544	1,3248	1,3427

Principales informations financières

(en milliers de dollars, à l'exception des nombres d'onces et des montants par once et par action)⁽¹⁾

	Trois mois terminés le	
	31 mars	
	2020	2019
	\$	\$
Produits	52 605	100 726
Marge monétaire ⁽²⁾	35 322	30 622
Bénéfice brut	21 622	18 246
Dépréciation d'actif	(26 300)	(38 900)
Perte d'exploitation	(12 142)	(28 326)
Perte nette	(13 318)	(26 549)
Perte nette par action de base et diluée ⁽³⁾	(0,09)	(0,17)
Total de l'actif	2 016 189	2 160 816
Total de la dette à long terme	423 499	324 355
Prix de vente moyen de l'or (par once vendue)		
En \$ CA ⁽⁴⁾	2 125	1 731
En \$ US	1 581	1 302
Flux de trésorerie d'exploitation	23 800	24 750
Dividende par action ordinaire	0,05	0,05
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (<i>en milliers</i>)		
De base et diluée ⁽³⁾	155 374	155 059

(1) À moins d'indication contraire, les données financières sont en dollars canadiens et ont été préparées conformément aux IFRS.

(2) La marge monétaire est une mesure de performance financière non conforme aux IFRS et sans définition standard selon les normes IFRS. Elle est calculée en déduisant le coût des ventes des produits. Pour un rapprochement de la marge monétaire par droit, veuillez consulter la rubrique *Survol des résultats financiers* du présent rapport de gestion.

(3) En raison de la perte nette, toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives sont considérées comme étant antidilutives, de telle sorte que la perte nette diluée par action est équivalente à la perte nette de base par action.

(4) En fonction du taux de change en vigueur à la date des transactions.

Survol des résultats financiers

Sommaire des résultats financiers – Premier trimestre de 2020

- Produits provenant des redevances et des flux de 37,8 millions de dollars (52,6 millions de dollars incluant les ententes d'écoulement), comparativement à 33,5 millions de dollars (100,7 millions de dollars incluant les ententes d'écoulement) au T1 2019;
- Bénéfice brut de 21,6 millions de dollars, comparativement à 18,2 millions de dollars au T1 2019;
- Charge de dépréciation de 26,3 millions de dollars (19,3 millions de dollars après impôt) à l'égard du flux diamantifère Renard, comparativement à 38,9 millions de dollars (28,6 millions de dollars après impôt) au T1 2019;
- Perte d'exploitation de 12,1 millions de dollars, comparativement à 28,3 millions de dollars au T1 2019;
- Perte nette de 13,3 millions de dollars ou de 0,09 \$ par action de base et diluée, comparativement à 26,5 millions de dollars ou à 0,17 \$ par action de base et diluée au T1 2019;
- Bénéfice ajusté¹ de 7,5 millions de dollars ou de 0,05 \$ par action de base¹, comparativement à 5,8 millions de dollars ou à 0,04 \$ par action de base au T1 2019; et
- Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation de 23,8 millions de dollars, comparativement à 24,8 millions de dollars au T1 2019.

Les produits provenant des redevances et des flux ont augmenté de 4,3 millions de dollars au premier trimestre de 2020 comparativement au premier trimestre de 2019, en raison principalement de la hausse du prix de l'or et de l'argent. Au total, les produits, incluant les ententes d'écoulement, ont diminué en raison principalement de la vente de l'entente d'écoulement d'or de Brucejack le 15 septembre 2019. En vertu des ententes d'écoulement, le métal est acquis des producteurs au prix du marché le plus bas sur une certaine période (la période de cotation) et est par la suite vendu par OBL, résultant en un bénéfice net qui varie généralement entre 0 % et 5 % du produit de la vente. La marge de profit est grandement influencée par la volatilité des prix des matières premières pendant la période de cotation.

Le bénéfice brut a atteint 21,6 millions de dollars au premier trimestre de 2020, comparativement à 18,2 millions de dollars au premier trimestre de 2019. L'augmentation est principalement attribuable à la hausse du prix de l'or et de l'argent en 2020, qui a résulté en une augmentation de la marge monétaire. La charge d'épuisement a augmenté de 1,3 millions de dollars, principalement en raison de la composition des ventes au premier trimestre de 2020 comparativement à la même période en 2019, ainsi que l'impact sur l'épuisement des charges de dépréciation sur les redevances, flux et autres intérêts compatibilisés en 2019.

Durant le premier trimestre de 2020, la Société a subi une perte d'exploitation en raison d'une charge de dépréciation de 26,3 millions de dollars (19,3 millions de dollars après impôt) à l'égard du flux diamantifère Renard. Au premier trimestre de 2019, la Société a subi une perte d'exploitation, en raison d'une charge de dépréciation de 38,9 millions de dollars (28,6 millions de dollars après impôt) à l'égard du flux diamantifère Renard. En excluant les charges de dépréciation, le bénéfice d'exploitation aurait été de 14,2 millions de dollars en 2020, comparativement à 10,6 millions de dollars en 2019. L'augmentation du bénéfice d'exploitation au premier trimestre de 2020 de 3,6 millions de dollars (en excluant les charges de dépréciation) est principalement attribuable à un prix de l'or plus élevé, qui a généré une marge brute plus élevée. Les charges générales et administratives (« G&A ») ont augmenté légèrement à 6,3 millions de dollars au premier trimestre de 2020, comparativement à 5,9 millions de dollars pour le premier trimestre de 2019. Les frais de développement des affaires ont diminué à 1,1 million de dollars au premier trimestre de 2020, comparativement à 1,7 million de dollars au premier trimestre de 2019, en raison principalement d'une réduction des primes de 2019, lesquelles ont été versées en 2020, d'une baisse des honoraires professionnels et du départ d'un dirigeant à la fin de 2019.

Au cours du premier trimestre de 2020, la Société a subi une perte nette de 13,3 millions de dollars, comparativement à une perte nette de 26,5 millions de dollars au premier trimestre de 2019. L'écart est principalement attribuable à une perte d'exploitation moins élevée au premier trimestre de 2020, en partie contrebalancée par un recouvrement d'impôts sur le résultat moins élevé. En excluant l'impact des charges de dépréciation (après impôt), le bénéfice net au premier trimestre de 2020 aurait été de 6,0 millions de dollars, comparativement à 2,0 millions de dollars au premier trimestre de 2019.

Le bénéfice ajusté¹ est de 7,5 millions de dollars au premier trimestre de 2020, comparativement à 5,8 millions de dollars au premier trimestre de 2019. L'augmentation est principalement attribuable à un bénéfice brut plus élevé, en partie contrebalancé par des charges financières plus élevées.

¹ Le « bénéfice ajusté » et le « bénéfice ajusté par action de base » sont des mesures de performance financière non conformes aux IFRS qui n'ont aucune définition standard selon les normes IFRS. Veuillez consulter la rubrique *Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS* du présent rapport de gestion.

Les flux de trésorerie nets générés par les activités d'exploitation au premier trimestre de 2020 sont de 23,8 millions de dollars, comparativement à 24,8 millions de dollars au premier trimestre de 2019. Avant les variations des éléments hors caisse du fonds de roulement, les flux de trésorerie nets générés par les activités d'exploitation sont de 27,9 millions de dollars au premier trimestre de 2020, comparativement à 22,6 millions de dollars au premier trimestre de 2019, en raison principalement d'une marge monétaire plus élevée. Le paiement des indemnités de départ cumulées en 2019 et les retards dans la perception des taxes de vente par les autorités gouvernementales ont eu un effet négatif sur les éléments hors caisse du fonds de roulement.

États consolidés de la perte

Le tableau suivant présente un résumé de l'état consolidé de la perte pour les trois mois terminés les 31 mars 2020 et 2019 (en milliers de dollars, sauf les montants par action) :

		2020 \$	2019 \$
Produits	(a)	52 605	100 726
Coût des ventes	(b)	(17 283)	(70 104)
Épuisement des redevances, flux et d'autres intérêts	(c)	(13 700)	(12 376)
Bénéfice brut	(d)	21 622	18 246
Autres charges d'exploitation			
Générales et administratives	(e)	(6 284)	(5 901)
Développement des affaires	(f)	(1 138)	(1 738)
Exploration et évaluation		(42)	(33)
Dépréciation d'actifs	(g)	(26 300)	(38 900)
Perte d'exploitation		(12 142)	(28 326)
Autres charges, montant net	(h)	(4 502)	(7 493)
Perte avant les impôts sur le résultat		(16 644)	(35 819)
Recouvrement d'impôts sur le résultat	(i)	3 326	9 270
Perte nette		(13 318)	(26 549)
Perte nette par action De base et diluée		(0,09)	(0,17)

(a) Les produits se présentent comme suit :

	Trois mois terminés le 31 mars					
	2020			2019		
	Prix de vente moyen réalisé par once/carat (\$)	Onces/ carats vendu(e)s	Total des produits (000 \$)	Prix de vente moyen réalisé par once/carat (\$)	Onces/ carats vendu(e)s	Total des produits (000 \$)
Or vendu	2 125	13 463	28 602	1 731	48 235	83 497
Argent vendu	22	756 151	16 958	21	496 110	10 174
Diamants vendus ⁽ⁱ⁾	92	44 074	4 073	110	41 233	4 524
Autres (payés en trésorerie)	-	-	2 972	-	-	2 351
			<u>52 605</u>			<u>100 726</u>

(i) Les diamants ont été vendus par un agent pour Osisko à un prix de vente combiné de 92 \$ (66 \$ US) par carat au premier trimestre de 2020 (110 \$ (83 \$ US) au premier trimestre de 2019). Le prix de vente moyen comprend 8 385 carats accessoires vendus en dehors des ventes de diamants tout-venant à un prix moyen de 19 \$ (13 \$ US) par carat au premier trimestre de 2020 (6 538 carats accessoires à un prix moyen de 20 \$ (15 \$ US) par carat au premier trimestre de 2019). En excluant les carats accessoires, 35 690 carats ont été vendus à un prix moyen de 110 \$ (78 \$ US) par carat au premier trimestre de 2020 (34 695 carats à un prix moyen de 127 \$ (95 \$ US) par carat au premier trimestre de 2019).

La diminution du nombre d'onces d'or vendues au premier trimestre de 2020 est principalement attribuable à la vente de l'entente d'écoulement de Brucejack le 15 septembre 2019. L'augmentation du nombre d'onces d'argent vendues au premier trimestre de 2020 est principalement attribuable au plus grand nombre d'onces d'argent acquises dans le cadre d'ententes de flux et d'écoulement.

- (b) Le coût des ventes représente principalement le prix d'acquisition des métaux et des diamants en vertu des ententes d'écoulement et de flux, ainsi que des frais minimaux d'affinage, d'assurance et de transport en lien avec les métaux reçus dans le cadre d'ententes de redevance. La diminution au premier trimestre de 2020 est principalement attribuable à la vente de l'entente d'écoulement d'or de Brucejack le 15 septembre 2019.
- (c) Les redevances, flux et autres intérêts sont épuisés selon la méthode des unités de production sur la durée de vie estimée des propriétés ou sur la durée des ententes. La diminution est attribuable à la composition des ventes en 2020 comparativement à 2019 ainsi qu'à l'impact des dépréciations sur les redevances, flux et ententes d'écoulement comptabilisés en 2019.
- (d) La répartition du bénéfice brut par type d'intérêt est la suivante (en milliers de dollars) :

	Trois mois terminés les 31 mars	
	2020	2019
	\$	\$
Redevances		
Produits	25 804	23 445
Coût des ventes	(168)	(101)
Marge monétaire	25 636	23 344
Épuisement	(6 505)	(5 866)
Bénéfice brut	19 131	17 478
Flux		
Produits	12 030	10 055
Coût des ventes	(3 193)	(3 493)
Marge monétaire	8 837	6 562
Épuisement	(6 918)	(5 828)
Bénéfice brut	1 919	734
Redevances et flux		
Marge monétaire	34 473	29 906
	91,1 %	89,3 %
Ententes d'écoulement		
Produits	14 771	67 226
Coût des ventes	(13 922)	(66 510)
Marge monétaire	849	716
	5,7%	1,1 %
Épuisement	(277)	(682)
Bénéfice brut	572	34
Total – Bénéfice brut	21 622	18 246

- (e) Les charges G&A ont augmenté légèrement à 6,3 millions de dollars au premier trimestre de 2020, comparativement à 5,9 millions de dollars pour le premier trimestre de 2019
- (f) Les frais de développement des affaires ont diminué à 1,1 million de dollars au premier trimestre de 2020, comparativement à 1,7 million de dollars au premier trimestre de 2019, en raison principalement d'une réduction des primes de 2019, lesquelles ont été versées en 2020, d'une baisse des honoraires professionnels et du départ d'un dirigeant à la fin de 2019.
- (g) Durant le premier trimestre de 2020, la Société a subi une perte d'exploitation en raison d'une charge de dépréciation de 26,3 millions de dollars (19,3 millions de dollars après impôt) à l'égard du flux diamantifère Renard. La charge de dépréciation est détaillée à la section *Dépréciation d'actifs* du présent rapport de gestion.

Au premier trimestre de 2019, la Société a subi une perte d'exploitation, en raison d'une charge de dépréciation de 38,9 millions de dollars (28,6 millions de dollars après impôt) à l'égard du flux diamantifère Renard.

- (h) Les autres charges nettes de 4,5 millions de dollars au premier trimestre de 2020 comprennent des charges financières de 6,9 millions de dollars et un montant de 1,7 million de dollars qui représente la quote-part de la perte d'entreprises associées, en partie contrebalancée par un gain de change de 2,3 millions de dollars, un produit d'intérêt de 1,2 million de dollars et un gain net sur placements de 0,6 million de dollars.

Les autres charges nettes de 7,5 millions de dollars au premier trimestre de 2019 comprennent des charges financières de 5,7 millions de dollars, un montant de 1,8 million de dollars qui représente la quote-part de la perte d'entreprises associées et une perte de change de 1,1 million de dollars, en partie contrebalancés par des produits d'intérêts de 1,2 million de dollars.

- (i) Le taux d'imposition effectif au premier trimestre de 2020 est de 20,0 %, comparativement à 25,9 % au premier trimestre de 2019. Le taux d'imposition statutaire est de 26,5 % en 2020 et de 26,6 % en 2019. Les éléments qui ont eu une incidence sur les taux d'imposition effectifs sont la partie non imposable (ou déductible) des gains (ou des pertes) en capital (50 %) et les dépenses non déductibles. Des impôts en trésorerie de 0,2 million de dollars ont été payés au cours des premiers trimestres de 2020 et 2019.

Liquidités et sources de financement en capital

Au 31 mars 2020, la situation de trésorerie de la Société s'élevait à 158,3 millions de dollars comparativement à 108,2 millions de dollars au 31 décembre 2019. Les variations importantes des liquidités et des sources de financement en capital au premier trimestre de 2020 sont expliquées à la rubrique *Flux de trésorerie*.

Le 1^{er} avril 2020, la Société a conclu un placement privé avec Investissement Québec de 7 727 273 actions ordinaires à un prix de 11,00 \$ par action ordinaire, pour un produit brut total de 85,0 millions de dollars. Le produit net du placement privé sera utilisé aux fins générales du fonds de roulement. Les actions ordinaires émises dans le cadre du placement sont assujetties à une période de détention de quatre mois à partir de la date d'émission.

La Société dispose d'une facilité de crédit renouvelable (la « facilité ») de 400,0 millions de dollars venant à échéance le 14 novembre 2023. La facilité a une clause accordéon sans engagement d'un maximum de 100,0 millions de dollars (pour un montant disponible total pouvant aller jusqu'à 500,0 millions de dollars). La clause accordéon est assujettie à des procédures usuelles de vérification diligente et à l'acceptation des prêteurs. La facilité doit être utilisée aux fins générales de la Société et pour des investissements dans l'industrie minière, notamment pour l'acquisition de redevances, d'ententes de flux et d'autres intérêts. La facilité est garantie par les actifs de la Société, actuels et futurs (y compris les redevances, ententes de flux et autres intérêts). En mars 2020, la Société a prélevé un montant de 50 millions de dollars US sur sa facilité de crédit pour augmenter ses liquidités en raison des incertitudes causées par la pandémie de COVID-19. Au 31 mars 2020, la portion inutilisée de la facilité de crédit, excluant la clause accordéon de 100,0 millions de dollars, était de 307,8 millions de dollars.

Flux de trésorerie

Le tableau suivant résume les activités liées aux flux de trésorerie (en milliers de dollars) :

	Trois mois terminés le	
	2020	2019
	\$	\$
Flux de trésorerie		
Exploitation	27 934	22 621
Éléments du fonds de roulement	(4 134)	2 129
Activités d'exploitation	23 800	24 750
Activités d'investissement	(38 648)	(46 394)
Activités de financement	60 367	(42 690)
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	4 583	(1 434)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	50 102	(65 768)
Trésorerie au début de la période	108 223	174 265
Trésorerie à la fin de la période	158 325	108 497

Activités d'exploitation

Les flux de trésorerie nets générés par les activités d'exploitation au premier trimestre de 2020 sont de 23,8 millions de dollars, comparativement à 24,8 millions de dollars au premier trimestre de 2019. Cette diminution est principalement attribuable à un impact négatif sur les éléments hors caisse du fonds de roulement (paiement des indemnités de départ cumulées en 2019 et retards dans la perception des taxes de vente par les autorités gouvernementales). Avant les variations des éléments hors caisse du fonds de roulement, les flux de trésorerie nets générés par les activités d'exploitation sont de 27,9 millions de dollars au premier trimestre de 2020, comparativement à 22,6 millions de dollars au premier trimestre de 2019, en raison principalement d'une marge monétaire plus élevée.

Activités d'investissement

Les flux de trésorerie utilisés dans le cadre des activités d'investissement au premier trimestre de 2020 se sont élevés à 38,6 millions de dollars, comparativement à 46,4 millions au premier trimestre de 2019.

Au premier trimestre de 2020, Osisko a investi 15,6 millions de dollars pour acquérir des placements et 7,5 millions de dollars pour acquérir des redevances. Les investissements dans les intérêts miniers, les immobilisations corporelles et les actifs d'exploration et d'évaluation sont de 14,9 millions de dollars, principalement sur la propriété aurifère Cariboo.

Au premier trimestre de 2019, Osisko a investi 28,0 millions de dollars pour l'acquisition de droits de redevances et de flux, incluant les derniers versements totalisant 19,6 millions de dollars relativement à la redevance NSR sur la propriété Dublin Gulch (hôte du projet Eagle Gold, alors en construction) et un paiement net de 5,0 millions de dollars pour le flux argentifère Falco. La Société a versé également 13,1 millions de dollars dans des placements à court terme, incluant un prêt de 10,0 millions de dollars à Falco, et 5,8 millions de dollars dans des placements. Le produit généré de la cession de placements était de 0,4 million de dollars au premier trimestre de 2019.

Activités de financement

Au premier trimestre de 2020, les flux de trésorerie générés par les activités de financement s'élèvent à 60,4 millions de dollars, comparativement aux flux de trésorerie utilisés de 42,7 millions de dollars au premier trimestre de 2019.

Au premier trimestre de 2020, la Société a prélevé un montant de 50 millions de dollars US (71,7 millions de dollars) sur sa facilité de crédit pour augmenter ses liquidités en raison des incertitudes causées par la pandémie de COVID-19. La Société a versé 7,5 millions de dollars en dividendes à ses actionnaires et investi 3,0 millions de dollars en vertu de son programme de rachat d'actions.

Au cours du premier trimestre de 2019, Osisko a remboursé le solde résiduel de 30,0 millions de dollars sur sa facilité de crédit renouvelable et a versé 11,9 millions de dollars en vertu du programme de rachat d'actions 2018 ainsi que 6,3 millions de dollars en dividendes à ses actionnaires. La levée d'options d'achat d'actions a généré 5,6 millions de dollars et le régime d'achat d'actions a généré 0,1 million de dollars.

Information trimestrielle

L'information financière trimestrielle sélectionnée⁽¹⁾ pour les huit derniers trimestres financiers est présentée ci-dessous (en milliers de dollars, à l'exception des montants par action) :

	2020	2019				2018		
	Q1	Q4	Q3	Q2	Q1	Q4	Q3	Q2
OEO	18 159	20 479	18 123	19 651	19 753	20 005	20 006	20 506
Trésorerie et équivalents de trésorerie	158 325	108 223	123 702	83 589	108 497	174 265	137 188	188 631
Placements à court terme	21 228	20 704	25 844	16 165	13 119	10 000	10 000	1 000
Fonds de roulement	117 090	112 494	150 845	89 668	107 328	174 596	281 858	180 605
Total de l'actif	2 016 189	1 947 253	1 948 355	2 042 960	2 160 816	2 234 646	2 441 668	2 458 641
Total de la dette à long terme	423 499	349 042	347 638	326 050	324 355	352 769	419 680	419 228
Capitaux propres	1 492 346	1 493 446	1 506 287	1 534 872	1 727 396	1 771 595	1 868 196	1 884 101
Produits	52 605	51 032	109 235	131 606	100 726	115 337	111 702	137 819
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	23 800	17 204	28 294	21 350	24 750	18 559	20 636	19 660
Dépréciation d'actifs après impôt	(19 300)	(148 600)	(58 952)	-	(28 600)	(123 655)	-	-
Bénéfice net (perte nette)	(13 318)	(155 175)	(45 924)	(6 547)	(26 549)	(113 882)	5 474	511
Bénéfice net (perte nette) par action de base et dilué(e)	(0,09)	(1,04)	(0,32)	(0,04)	(0,17)	(0,73)	0,04	-
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)								
- De base	155 374	149 912	144 446	154 988	155 059	156 336	156 252	156 232
- Dilué	155 374	149 912	144 446	154 988	155 059	156 336	156 263	156 257
Cours des actions à la clôture au TSX	10,50	12,62	12,31	13,65	15,01	11,97	9,80	12,45
Cours des actions à la clôture au NYSE	7,44	9,71	9,30	10,44	11,24	8,78	7,59	9,47
Cours des bons de souscription à la clôture au TSX								
OR.WT	0,16	0,25	0,445	0,51	0,80	0,37	0,70	1,06
OR.WT.A ⁽²⁾	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0,01	0,10	0,39
Cours des débetures à la clôture au TSX ⁽³⁾								
OR.DB	94,75	101,08	101,75	102,90	103,00	98,99	99,00	100,25
Prix de l'or (moyen en \$ US)	1 583	1 481	1 485	1 309	1 304	1 226	1 213	1 306
Taux de change à la clôture ⁽⁴⁾ (\$ US/\$ CA)	1,4187	1,2988	1,3243	1,3087	1,3363	1,3642	1,2945	1,3168

(1) À moins d'indication contraire, les données financières sont en dollars canadiens et ont été préparées conformément aux IFRS.

(2) Les bons de souscription non exercés ont expiré le 26 février 2019.

(3) Les débetures convertibles à 4 % d'Osisko se négocient depuis le 3 novembre 2017 par tranche d'une valeur nominale de 100,00 \$.

(4) Taux quotidien à la Banque du Canada.

Au premier trimestre de 2020, la Société a prélevé un montant de 50,0 millions de dollars US sur sa facilité de crédit renouvelable et a comptabilisé une charge de dépréciation de 26,3 millions de dollars (19,3 millions de dollars après impôt) à l'égard du flux diamantifère Renard.

Durant le quatrième trimestre de 2019, la Société a acquis Barkerville pour 241,7 millions de dollars, payés en actions. La Société a aussi comptabilisé des charges de dépréciation d'actifs de 148,6 millions de dollars (129,0 millions de dollars après impôt).

Durant le troisième trimestre de 2019, la Société a racheté 5 066 218 de ses actions ordinaires détenues par Orion pour un montant de 71,4 millions de dollars, payé en trésorerie (vente de toutes les actions ordinaires de Victoria détenues par Osisko). La Société a vendu son entente d'écoulement de Brucejack pour un montant de 41,3 millions de dollars US, desquels 31,2 millions de dollars US (41,3 millions de dollars) ont été versés le 30 septembre 2019. La Société a aussi comptabilisé des charges de dépréciation de 48,1 millions de dollars (après impôt) sur ses redevances, flux et autres intérêts et une charge de dépréciation de 10,8 millions de dollars (après impôt) à l'égard d'un placement net dans une entreprise associée.

Durant le deuxième trimestre de 2019, la Société a racheté 7 319 499 de ses actions ordinaires détenues par Orion pour un montant de 103,2 millions de dollars, payé en trésorerie (vente de toutes les actions ordinaires de Dalradian détenues par Osisko) et par le transfert de placements dans des entreprises associées et d'autres placements.

Durant le premier trimestre de 2019, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 38,9 millions de dollars (28,6 millions de dollars après impôt) à l'égard du flux diamantifère Renard et a entièrement remboursé le montant de 30,0 millions de dollars à payer en vertu de sa facilité de crédit renouvelable.

Durant le quatrième trimestre de 2018, Osisko a reçu le paiement de 118,5 millions de dollars US (159,4 millions de dollars) de Pretium suivant le choix de cette dernière d'exercer son option de racheter, avant le 31 décembre 2018, la totalité de la participation d'OBL dans le flux aurifère et argentifère Brucejack. La Société a comptabilisé des charges de dépréciation de 166,3 millions de dollars (123,7 millions de dollars après impôt), incluant 148,5 millions de dollars sur la redevance NSR sur la mine Éléonore (109,1 millions de dollars après impôt) et a remboursé 71,7 millions de dollars sur sa facilité de crédit.

Durant le deuxième trimestre de 2018, Osisko a acquis auprès de Victoria une redevance de 5 % NSR sur la propriété Dublin Gulch pour 98,0 millions de dollars, duquel un premier versement de 48,0 millions de dollars a été versé au deuxième trimestre et 14,7 millions de dollars au troisième trimestre, et a acquis des actions ordinaires de Victoria pour un montant de 50,0 millions de dollars.

Perspectives

Le 23 mars 2020, compte tenu des incertitudes quant aux développements futurs de la pandémie de COVID-19, y compris la durée, la sévérité et la portée de l'épidémie, les mesures prises pour restreindre ou traiter l'épidémie de COVID-19 et les impacts sur les activités minières, Osisko annonce une révision à la baisse de ses objectifs de production 2020 jusqu'à nouvel ordre. La Société continuera d'évaluer la situation attentivement et prévoit que ses résultats du deuxième trimestre de 2020 seront négativement affectés par les impacts de la pandémie de la COVID-19 sur plusieurs activités minières sur lesquelles Osisko détient une redevance, un flux de métaux ou un autre droit.

Mise à jour corporative

Le 4 décembre 2019, la Société a annoncé que M. Bryan A. Coates quittait ses fonctions de président de la Société et que M. Sandeep Singh serait nommé président de la Société à compter du 31 décembre 2019. La Société a aussi annoncé que Mme Elif Lévesque, chef de la direction financière et vice-présidente, Finances d'Osisko avait décidé de quitter la Société à la fin de février 2020 pour relever d'autres défis.

Le 11 février 2020, la Société a annoncé que le conseil d'administration avait nommé M. Frédéric Ruel au poste de chef de la direction financière et vice-président aux finances, M. Iain Farmer au poste de vice-président, développement corporatif et M. Benoit Brunet au poste de vice-président, stratégie d'affaires, nominations qui entreront en vigueur le 20 février 2020.

Le 19 février 2020, Osisko a annoncé la nomination de M. Murray John à son conseil d'administration. M. John siège actuellement comme administrateur de O3 Mining et a été administrateur de Minière Osisko du mois d'août 2015 à juin 2018. Avant sa retraite en décembre 2015, M. John a occupé les postes de président et chef de la direction de Dundee Resources Limited, une société d'investissement privée axée sur le secteur des ressources, et de directeur général et gestionnaire de portefeuille chez Goodman & Company, Investment Counsel Inc. M. John a également occupé le poste de président et chef de la direction de Corona Gold Corporation et de Ryan Gold Corporation jusqu'en 2015. Il a été impliqué dans l'industrie des investissements en ressources depuis 1992 et a travaillé comme banquier d'affaires, analyste minier côté achats, analyste minier côté ventes et gestionnaire de portefeuilles.

Le 6 avril 2020, la Société a annoncé la nomination de l'honorable John Baird à son conseil d'administration. M. Baird a été membre du Parlement du Canada pendant trois mandats, occupant avec distinction un rôle prépondérant dans plusieurs portefeuilles ministériels importants. Il a occupé le poste de ministre des Affaires étrangères du Canada pendant quatre ans. Avant son passage à Ottawa, il a été membre du Parlement provincial en Ontario pendant dix ans au cours desquels il a œuvré au sein de plusieurs portefeuilles ministériels importants, incluant les postes de ministre de l'Énergie et de ministre des Services communautaires et sociaux. Il est un administrateur de Canadian Pacific, Canfor, FDW Group, PineBridge Investments et un conseiller auprès de Hatch, Barrick Gold, Bennett Jones LLP et Eurasia Group.

Assemblée générale annuelle

Par souci de santé publique en raison de la pandémie de COVID-19 et pour s'assurer de la santé et du bien-être des actionnaires de la Société, de ses employés, de leur famille et de toute autre personne qui participe habituellement à l'assemblée annuelle des actionnaires, Osisko a décidé de tenir une assemblée uniquement virtuelle (l'« assemblée annuelle »). La Société a aussi choisi de nouvelles dates pour l'assemblée annuelle et la fermeture des registres. Par conséquent, les actionnaires inscrits aux registres à la fermeture des bureaux le 13 mai 2020 pourront participer et voter à l'assemblée annuelle qui est maintenant prévue le 22 juin 2020.

Information sectorielle

Le principal décideur opérationnel organise et gère les activités en deux secteurs d'exploitation : i) l'acquisition et la gestion de redevances sur métaux précieux et d'autres redevances, ententes de flux et intérêts similaires et ii) l'exploration, l'évaluation et le développement de projets miniers. Tous les actifs et produits de la Société sont attribuables au secteur d'exploitation relatif aux redevances sur métaux précieux et aux autres redevances, ententes de flux et intérêts similaires, à l'exception des intérêts miniers, des immobilisations corporelles (autres que les actifs au titre du droit d'utilisation) et des actifs d'exploration et d'évaluation qui sont attribuables au segment relatif à l'exploration, à l'évaluation et au développement de projets miniers.

Redevances, ententes de flux et autres intérêts – Produits géographiques

Tous les produits de la Société sont attribuables au secteur d'exploitation relatif aux redevances de métaux précieux et aux autres redevances, ententes de flux et intérêts similaires. Les produits géographiques tirés de la vente de métaux et de diamants reçus ou acquis en vertu de redevances en nature, d'ententes de flux et autres intérêts sont déterminés selon l'emplacement des mines auxquelles se rapportent la redevance, le flux ou l'autre intérêt. Pour les trois mois terminés les 31 mars 2020 et 2019, les produits tirés de redevances, des ententes de flux et des autres intérêts proviennent principalement des juridictions suivantes (en milliers de dollars) :

	Amérique du Nord ⁽ⁱ⁾	Amérique du Sud	Australie	Afrique	Europe	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
2020						
Redevances	24 499	75	14	1 216	-	25 804
Ententes de flux	5 117	4 455	524	-	1 934	12 030
Ententes d'écoulement	14 771	-	-	-	-	14 771
	44 387	4 530	538	1 216	1 934	52 605
2019						
Redevances	22 661	69	11	704	-	23 445
Ententes de flux	5 450	2 274	474	-	1 857	10 055
Ententes d'écoulement	67 226	-	-	-	-	67 226
	95 337	2 343	485	704	1 857	100 726

(i) Le Canada et les États-Unis ont généré 67 % des produits en Amérique du Nord pour les trois mois terminés le 31 mars 2020 (92 % pour les trois mois terminés le 31 mars 2019).

Pour les trois mois terminés les 31 mars 2020, un droit de redevance a généré des produits de 15,3 millions de dollars (14,4 millions de dollars pour les trois mois terminés les 31 mars 2019), ce qui représente (en excluant les produits générés dans le cadre des ententes d'écoulement) 41 % des produits (43 % pour les trois mois terminés les 31 mars 2019).

Pour les trois mois terminés les 31 mars 2020, les produits tirés des métaux précieux et des diamants représentaient 90 % et 8 %, respectivement des produits (86 % et 11 % en excluant les ententes d'écoulement, respectivement). Pour les trois mois terminés les 31 mars 2019, les produits tirés des métaux précieux et des diamants représentaient 95 % et 5 % des produits, respectivement (84 % et 14 % en excluant les ententes d'écoulement, respectivement).

Redevances, ententes de flux et autres intérêts, nets – Actifs nets géographiques

Le tableau suivant résume les redevances, ententes de flux et autres intérêts par pays, au 31 mars 2020 et au 31 décembre 2019, en fonction de l'emplacement de la propriété à laquelle les redevances, ententes de flux et les autres intérêts se rapportent (en milliers de dollars) :

	Amérique du Nord ⁽ⁱ⁾	Amérique du Sud	Australie	Afrique	Asie	Europe	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
31 mars 2020							
Redevances	569 716	32 034	9 951	9 780	-	15 215	636 696
Ententes de flux	171 373	212 933	2 381	-	31 637	63 776	482 100
Ententes d'écoulement	7 015	-	9 047	-	5 254	-	21 317
	<u>748 104</u>	<u>244 967</u>	<u>21 379</u>	<u>9 780</u>	<u>36 891</u>	<u>78 991</u>	<u>1 140 113</u>
31 décembre 2019							
Redevances	560 246	31 657	9 961	10 488	-	15 215	627 567
Ententes de flux	194 344	198 021	2 435	-	28 963	59 401	483 164
Ententes d'écoulement	6 689	-	8 282	-	4 810	-	19 781
	<u>761 279</u>	<u>229 678</u>	<u>20 678</u>	<u>10 488</u>	<u>33 773</u>	<u>74 616</u>	<u>1 130 512</u>

(i) En Amérique du Nord, 96 % des intérêts nets étaient situés au Canada et aux États-Unis en date du 31 mars 2020 et du 31 décembre 2019.

Exploration, évaluation et développement de projets miniers

Les actifs et les charges liés à l'exploration, à l'évaluation et au développement de projets miniers sont presque exclusivement situés au Canada et se détaillent comme suit au 31 mars 2020 et au 31 décembre 2019 et pour les trois mois terminés les 31 mars 2020 et 2019 (en milliers de dollars) :

	31 mars 2020	31 décembre 2019
	\$	\$
<u>Actifs nets</u>		
Intérêts miniers et immobilisations corporelles	348 445	333 778
Actifs d'exploration et d'évaluation	43 065	42 949
	<u>391 510</u>	<u>376 727</u>
Trois mois terminés le 31 mars		
	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
<u>Charges</u>		
Exploration et évaluation	42	33

Transactions entre parties liées

Durant les trois mois terminés les 31 mars 2020 et 2019, les montants suivants ont été facturés par Osisko à des entreprises associées pour récupérer les coûts associés à des services professionnels et à l'accès aux bureaux ; ces montants sont comptabilisés en réduction des charges générales et administratives et des frais de développement des affaires aux états consolidés de la perte (en milliers de dollars) :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Montants facturés à des entreprises associées en réduction des :		
Charges générales et administratives	291	197
Frais de développement des affaires	428	535
Total des montants facturés à des entreprises associées	<u>719</u>	<u>732</u>

Un montant de 1,3 million de dollars (incluant les taxes de vente) est à recevoir des entreprises associées et était inclus dans les sommes à recevoir au 31 mars 2020 (0,5 million de dollars au 31 décembre 2019).

Durant les trois mois terminés le 31 mars 2020, des revenus d'intérêt de 0,6 million de dollars (0,2 million de dollars au 31 mars 2019) ont été comptabilisés à l'égard d'effets à recevoir d'entreprises associées. Au 31 mars 2020, des intérêts à recevoir d'entreprises associées de 1,5 million de dollars étaient inclus dans les sommes à recevoir (0,9 million de dollars au 31 décembre 2019). Les prêts et effets à recevoir des entreprises associées s'élevaient à 31,1 millions de dollars au 31 mars 2020 (24,7 millions de dollars au 31 décembre 2019) et sont inclus dans les placements à court terme et autres placements aux bilans consolidés.

Obligations contractuelles et engagements

Investissements dans des conventions de redevances et des ententes de flux

Société	Projet (actif)	Versements	Événements déclencheurs
Aquila Resources Inc.	Projet Back Forty (flux aurifère)	10,0 millions \$ US	Décision positive quant à la construction.
		30,0 millions \$ US	Premier prélèvement d'une facilité de crédit de financement.
Ressources Falco Itée	Projet Horne 5 (flux argentifère)	20,0 millions \$	Réception, d'une tierce partie, de toutes les approbations importantes nécessaires, des autorisations, des droits de passage et des droits de surface de la propriété.
		35,0 millions \$	Réception de tous les permis importants requis pour la construction, décision positive quant à la construction et levée d'un minimum de 100,0 millions de dollars dans un financement ne générant pas de dette.
		60,0 millions \$	Lorsque la totalité du financement des dépenses en capital projetées sera démontrée.
		40,0 millions \$ (optionnel)	Payable au moment du quatrième versement, à la seule discrétion d'Osisko, pour augmenter le flux argentifère à 100 % de l'argent payable (à partir de 90 %).

Ententes d'écoulement et ententes de flux

Le tableau suivant résume les principaux engagements de paiements pour l'or, l'argent et les diamants à l'égard desquels Osisko a des droits contractuels en vertu des ententes d'achat de métaux précieux et de diamants associées:

Droits	Production payable attribuable devant être achetée			Par once/carat paiement en trésorerie (\$ US)			Durée de l'entente	Date de l'entente
	Or	Argent	Diamants	Or	Argent	Diamants		
Amulsar – flux ^{(1),(8)}	4,22 %	62,5 %		400 \$	4 \$		40 ans	novembre 2015
Amulsar – entente d'écoulement ^{(2), (8)}	81,91 %			Selon la période de cotation			Jusqu'à la livraison de 2 110 425 onces Au	novembre 2015
Back Forty – flux ⁽³⁾	18,5 %	75 %		30 % du prix au comptant (600 \$ max)	4 \$		Durée de vie de la mine	mars 2015
Mantos Blancos – flux ⁽⁴⁾		100 %			8 % du prix comptant		Durée de vie de la mine	septembre 2015 modifiée en août 2019
Renard – flux ⁽⁵⁾			9,6 %			Le moindre entre 40 % du prix de vente ou 40 \$	40 ans	juillet 2014 modifiée en octobre 2018
Sasa – flux ⁽⁶⁾		100 %			5 \$		40 ans	novembre 2015
Gibraltar – flux ⁽⁷⁾		75 %			nul		Durée de vie de la mine	mars 2018 modifiée en avril 2020

- (1) Le flux est plafonné à des livraisons de 89 034 onces d'or et de 434 093 onces d'argent. Sujet à plusieurs options de rachat ou de réduction du flux : 50 % pour 34,4 millions de dollars US et 31,3 millions de dollars US respectivement aux 2^e et 3^e anniversaires de la production commerciale.
- (2) Le pourcentage de l'entente d'écoulement augmentera à 84,87 % si Lydian décide de réduire le flux aurifère comme mentionné ci-dessus. L'entente d'écoulement d'Amulsar s'applique aux ventes visant les premières 2 110 425 onces d'or affiné, dont 1 853 751 onces sont attribuables à OBL (déduction faite de toutes onces livrées conformément à l'entente de flux d'Amulsar).
- (3) Le flux d'or sera réduit à 9,25 % après la livraison de 105 000 onces d'or.
- (4) Le pourcentage de flux sera payable sur 100 % de l'argent, jusqu'à ce que 19 300 000 onces aient été livrées, après quoi le pourcentage de flux sera de 40 %.
- (5) La durée de l'entente de flux sera automatiquement prolongée au-delà du terme initial pour des périodes successives de 10 ans.
- (6) La durée de l'entente de flux sera automatiquement prolongée au-delà du terme initial pour des périodes successives de 10 ans. Indexation de 3 % ou correspondant à l'indice des prix à la consommation (IPC) appliquée au prix par once après 2016.
- (7) En vertu de l'entente de flux argentifère, les paiements de transfert étaient de 2,75 \$ US par once d'argent livré avant le 24 avril 2020 et de zéro par la suite, après la modification de l'entente de flux argentifère en avril 2020. Osisko recevra de Taseko un montant équivalent à 100 % de la quote-part de la production d'argent de Gibco, ce qui représente 75 % de la production de la mine Gibraltar, jusqu'à ce que 5,9 millions d'onces d'argent lui aient été livrées, et 35 % de la quote-part de la production d'argent de Gibco par la suite.
- (8) Au 31 décembre 2019, Lydian, le propriétaire du projet Amulsar, a obtenu une protection en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*.

Arrangements hors bilan

La Société n'a aucun arrangement hors bilan significatif.

Données sur les actions en circulation

Au 12 mai 2020, 165 050 339 actions ordinaires étaient émises et en circulation. Au total, 4 651 770 options d'achat d'actions et 5 480 000 bons de souscription étaient en circulation visant l'achat d'actions ordinaires. Une débenture convertible de 50,0 millions de dollars avec Investissement Québec confère au porteur le droit de convertir la débenture, au gré du porteur, en 2 620 545 actions ordinaires de la Société (prix de conversion de 19,08 \$) en tout temps durant le terme de la débenture. Des débentures convertibles non garanties de premier rang de 300,0 millions de dollars sont en circulation et convertibles, au gré du porteur, en actions ordinaires d'Osisko à un prix de conversion de 22,89 \$ par action ordinaire, ce qui représente un total de 13 106 160 actions ordinaires si toutes les débentures sont converties.

Événements postérieurs au 31 mars 2020

Placement privé avec Investissement Québec

Le 1^{er} avril 2020, la Société a annoncé la clôture d'un placement privé avec Investissement Québec de 7 727 273 actions ordinaires à un prix de 11,00 \$ par action ordinaire, pour un produit brut total de 85,0 millions de dollars (le « placement privé »). Le produit net du placement privé sera utilisé aux fins générales du fonds de roulement. Les actions ordinaires émises dans le cadre du placement sont assujetties à une période de détention de quatre mois à partir de la date d'émission.

Modification du flux argentifère Gibraltar

Le 29 avril 2020, la Société a annoncé une modification à son flux argentifère en lien avec la mine de cuivre Gibraltar, située en Colombie-Britannique, au Canada, laquelle est opérée par une filiale en propriété exclusive de Taseko Mines Limited (« Taseko »). Osisko et Taseko ont modifié le flux argentifère en réduisant le prix payé par Osisko pour chaque once d'argent affinée de 2,75 \$ US à zéro, en contrepartie d'une considération en espèces de 8,5 millions de dollars à Taseko.

Dividendes

Le 12 mai 2020, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,05 \$ par action ordinaire, payable le 15 juillet 2020 aux actionnaires inscrits aux registres à la fermeture des bureaux le 30 juin 2020.

Risques et incertitudes

La Société est un détenteur de redevances, de flux et d'ententes d'écoulement ainsi qu'un investisseur qui exerce ses activités dans une industrie tributaire d'un certain nombre de facteurs, dont les risques liés à l'environnement, au contexte réglementaire et politique, à la découverte de ressources pouvant être exploitées de façon économique et à la conversion de ces ressources minérales en réserves minérales, et à la capacité des tiers exploitants de maintenir une production économiquement rentable. Un placement dans les valeurs mobilières de la Société est assujéti à un certain nombre de risques et d'incertitudes. Avant d'investir dans les valeurs mobilières de la Société, un investisseur devrait soigneusement les risques décrits dans la plus récente notice annuelle d'Osisko et les autres renseignements déposés auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et au *U.S. Securities and Exchange Commission* (« SEC ») ainsi que les risques additionnels décrits ci-dessous. Si un ou plusieurs des risques décrits se manifestent ou si d'autres risques se matérialisent, il pourrait s'ensuivre de graves torts aux activités, aux résultats d'exploitation et à la situation financière de la Société, et les investisseurs pourraient perdre une part considérable de leur investissement.

Il existe des risques importants qui, selon la direction, pourraient avoir une incidence sur les opérations de la Société. Pour de plus amples renseignements sur les risques et incertitudes, veuillez-vous référer à la rubrique *Facteurs de risque* de la plus récente notice annuelle d'Osisko déposée sur SEDAR (www.sedar.com) et sur EDGAR (www.sec.gov) ainsi que le risque additionnel ci-dessous.

Contrôles et procédures de divulgation de l'information et contrôles internes à l'égard de l'information financière

Contrôles et procédures de divulgation de l'information

Le chef de la direction et le chef de la direction financière de la Société sont responsables de l'établissement et du maintien des contrôles et des procédures de divulgation de l'information (« CPDI »), de même que du respect de la politique de divulgation de l'information adoptée par la Société. La politique de divulgation de l'information exige de tous les employés qu'ils gardent la haute direction pleinement informée de toute information importante susceptible d'avoir une incidence sur la Société afin que cette dernière puisse évaluer cette information et en discuter de manière à déterminer la nécessité et le moment d'une divulgation publique.

La Société maintient des CPDI conçus afin de s'assurer que l'information devant être divulguée dans les rapports déposés en vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables et du *U.S. Securities Exchange Act of 1934* (« *Exchange Act* »), tel que modifié, est enregistrée, traitée, résumée et présentée dans les délais appropriés et que l'information est cumulée et communiquée à la direction de la Société, y compris le chef de la direction et le chef de la direction financière, afin de permettre des décisions opportunes concernant la divulgation requise.

Lors de la conception et de l'évaluation de CPDI, la Société reconnaît que les contrôles et procédures de divulgation de l'information, quels que soient leur conception ou leur fonctionnement, ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable, non absolue, que les objectifs du système de contrôle sont atteints, et que la direction doit utiliser son jugement dans l'évaluation de la relation coût-bénéfice des contrôles et procédures possibles.

Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont évalué s'il y avait eu des changements aux CPDI au cours des trois mois terminés le 31 mars 2020 qui auraient eu une incidence importante ou qui pourraient raisonnablement avoir une incidence importante sur les CPDI. En réponse à la pandémie de COVID-19, la Société a demandé à ses employés de travailler de la maison. Ce changement requiert certains processus et contrôles qui avaient été antérieurement réalisés manuellement et qui seront complétés et conservés sous format électronique. Malgré les changements exigés par le contexte actuel, il n'y a pas eu de modifications importantes apportées à nos contrôles internes au cours du trimestre terminé le 31 mars 2020 qui auraient eu une incidence importante ou qui pourraient raisonnablement avoir une incidence importante sur les CPDI.

Contrôles internes à l'égard de l'information financière

La direction de la Société, y compris le chef de la direction et le chef de la direction financière, est responsable d'établir et de maintenir des contrôles internes à l'égard de l'information financière (« CIIF ») afin que la Société puisse fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers à des fins externes conformément aux IFRS. Ils doivent s'assurer que toutes les opérations soient efficacement approuvées, identifiées, puis enregistrées en temps opportun dans un système d'information comptable bien conçu, fiable et bien compris de manière à réduire les risques d'inexactitudes, de défaut dans la représentation des opérations, de défaut dans l'enregistrement des opérations nécessaires à la préparation des états financiers conformément aux IFRS, d'encaissements et de décaissements non autorisés et d'incapacité à fournir l'assurance que les acquisitions et les cessions d'actifs non autorisées puissent être décelées.

Les CIIF de la Société ne peuvent empêcher ou détecter toutes les inexactitudes en raison des limitations inhérentes. De plus, les projections de toute évaluation de l'efficacité à des périodes futures sont soumises au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements dans les conditions ou de la détérioration du degré de conformité aux politiques et procédures de la Société.

Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont évalué s'il y avait eu des changements aux CIIF au cours des trois mois terminés le 31 mars 2020 qui auraient eu une incidence importante ou qui pourraient raisonnablement avoir une incidence importante sur les CIIF. En réponse à la pandémie de COVID-19, la Société a demandé à ses employés de travailler de la maison. Ce changement requiert certains processus et contrôles qui avaient été antérieurement réalisés manuellement et qui seront complétés et conservés sous format électronique. Malgré les changements exigés par le contexte actuel, il n'y a pas eu de modifications importantes apportées à nos contrôles internes au cours du trimestre terminé le 31 mars 2020 qui auraient eu une incidence importante ou qui pourraient raisonnablement avoir une incidence importante sur les CIIF.

Base d'établissement des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour les trois mois terminés le 31 mars 2020 ont été établis conformément aux IFRS telles qu'elles sont publiées par l'IASB et qui sont applicables pour l'établissement des états financiers intermédiaires, notamment à l'*International Accounting Standard* (« IAS ») 34, *Information financière intermédiaire*. Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités devraient être lus en parallèle avec les états financiers consolidés annuels de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019, lesquels ont été préparés conformément aux IFRS telles qu'elles sont publiées par l'IASB. Les conventions comptables, les méthodes de calcul et de présentation appliquées dans les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités sont conformes aux conventions et aux méthodes utilisées pour l'exercice financier précédent, exception faite de ce qui est publié ci-dessous.

Les conventions comptables significatives d'Osisko sont détaillées dans les notes aux états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019, déposés sur SEDAR au www.sedar.com, sur EDGAR au www.sec.gov et sur le site Web d'Osisko au www.osiskogr.com.

Modifications à IAS 1, *Présentation des états financiers*

L'IASB a apporté des modifications à la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, qui consistent en l'utilisation d'une définition constante de l'importance relative ou caractère significatif dans toutes les normes IFRS et dans le *Cadre conceptuel de l'information financière*, qui clarifient le caractère significatif d'une information et qui intègrent, dans IAS 1, certaines règles concernant l'information non significative. Notamment, les modifications précisent qu'une information est significative si l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que l'omission, l'inexactitude ou l'obscurcissement de cette information puisse influencer les décisions que les principaux utilisateurs des états financiers d'usage général prennent en se fondant sur l'information financière que fournissent ces états financiers au sujet d'une entité comptable donnée. Le caractère significatif (ou importance relative) dépend de la nature ou de l'ampleur de l'information, ou des deux. C'est dans le contexte de ses états financiers pris dans leur ensemble que l'entité apprécie si l'information est significative, prise individuellement ou conjointement avec d'autres informations. La Société a adopté IAS 1 le 1^{er} janvier 2020, sans impact significatif sur l'information divulguée dans les états financiers consolidés.

Estimations et jugements comptables critiques

Les estimations et les hypothèses sont continuellement évaluées et sont fondées sur l'expérience historique ainsi que d'autres facteurs, y compris des attentes à propos d'événements futurs, qui sont jugés être raisonnables dans les circonstances. La détermination d'estimations nécessite l'exercice du jugement basé sur diverses hypothèses ainsi que d'autres facteurs tels que l'expérience historique et les conditions économiques actuelles et prévues. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses comptables critiques ainsi que des jugements critiques dans l'application des conventions comptables de la Société sont détaillés dans les états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 et dans les états financiers consolidés intermédiaires non audités pour les trois mois terminés le 31 mars 2020, tous deux déposés sur SEDAR au www.sedar.com, sur EDGAR au www.sec.gov et sur le site Web d'Osisko au www.osiskogr.com.

Instruments financiers

Tous les instruments financiers doivent être évalués à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale. La juste valeur est basée sur les prix cotés du marché, à moins que les instruments financiers ne soient pas négociés sur un marché actif. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation comme les flux de trésorerie actualisés, le modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes ou d'autres techniques d'évaluation. L'évaluation au cours de périodes subséquentes dépend de la classification de l'instrument financier. Une description des instruments financiers et de leur juste valeur est présentée dans les états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019, et dans les états financiers consolidés intermédiaires non audités pour les trois mois terminés le 31 mars 2020, tous deux déposés sur SEDAR au www.sedar.com, sur EDGAR au www.sec.gov et sur le site Web d'Osisko au www.osiskogr.com.

Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS

La Société a inclus certaines mesures non conformes aux IFRS, y compris le « bénéfice ajusté » et le « bénéfice ajusté par action de base » afin d'ajouter de l'information à ses états financiers consolidés, lesquels sont présentés conformément aux IFRS.

La Société croit que ces mesures, ainsi que les mesures déterminées en conformité avec les normes IFRS, permettent aux investisseurs de mieux comprendre et d'évaluer le rendement sous-jacent de la Société. Les mesures non conformes aux IFRS n'ont pas de signification normalisée prescrite en vertu des IFRS et, par conséquent, elles peuvent ne pas être comparables aux mesures similaires employées par d'autres sociétés. Les données visent à fournir de l'information supplémentaire et ne doivent pas être considérées seules ou comme substituts aux mesures de performance préparées en conformité avec les IFRS.

Bénéfice ajusté et bénéfice ajusté par action de base

Le « bénéfice ajusté » est défini comme la « perte nette » moins certains éléments : le « gain (la perte) de change », les « dépréciations d'actifs », les « gains (pertes) à la cession d'actifs d'exploration et d'évaluation », le « gain latent (perte latente) sur placements », la « dépréciation d'actifs financiers et de placements dans des entreprises associées », la « quote-part de la perte d'entreprises associées », la « charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat différés » ainsi que d'autres éléments inhabituels comme les frais de transaction.

Le bénéfice ajusté par action de base est obtenu en divisant le « bénéfice ajusté » par le « nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation » pour la période.

	Trois mois terminés les 31 mars	
	2020	2019
(en milliers de dollars, à l'exception des montants par action)	\$	\$
Perte nette	(13 318)	(26 549)
Ajustements :		
Dépréciation d'actifs	26 300	38 900
Perte (gain) de change	(2 101)	1 159
Perte latente (gain latent) sur placements	(1 535)	35
Quote-part de la perte d'entreprises associées	1 716	1 762
Recouvrement d'impôts sur le résultat différé	(3 515)	(9 482)
Bénéfice ajusté	7 547	5 825
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	155 374	155 059
Bénéfice ajusté par action de base	0,05	0,04

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Certains énoncés compris dans ce rapport de gestion peuvent être considérés comme des « énoncés prospectifs » au sens des lois canadiennes et américaines applicables. Tous les énoncés dans ce rapport de gestion qui ne sont pas des faits historiques et qui font référence à des événements futurs, des développements ou des performances qu'Osisko prévoit, y compris les attentes de la direction concernant la croissance d'Osisko, les résultats d'exploitation, les estimations des recettes futures, la valeur comptable des actifs, les exigences de capital supplémentaire, l'estimation des réserves minières et des ressources minérales, les estimations de production, les estimations des coûts de production et des revenus, la demande future et les prix des matières premières, les perspectives et occasions d'affaires, et les perspectives sur les marchés des devises, de l'or, de l'argent, des diamants et autres matières premières, sont des énoncés prospectifs. En outre, les énoncés (y compris les données figurant dans les tableaux) sur les réserves minérales et les ressources minérales et les OEO sont des énoncés prospectifs, car ils impliquent une évaluation implicite, fondée sur certaines estimations et hypothèses, et aucune assurance ne peut être donnée que les estimations seront réalisées. Les énoncés prospectifs sont des énoncés qui ne sont pas des faits historiques et qui peuvent généralement, mais pas forcément, être identifiés par l'emploi de mots comme « prévoit », « planifie », « anticipe », « croit », « a l'intention », « estime », « projette », « potentiel », « échéancier », et autres expressions semblables ou des variantes (incluant les variantes négatives), ou des énoncés à l'effet que des événements ou des conditions « se produiront », « pourraient » ou « devraient » se produire, incluant notamment, sans s'y limiter, le rendement des actifs d'Osisko, toute estimation des OEO à recevoir en 2020, la réalisation des avantages anticipés découlant des placements et des transactions d'Osisko, et la capacité d'Osisko de saisir les occasions qui se présenteront dans l'avenir. Bien qu'Osisko soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs se fondent sur des hypothèses raisonnables, ces énoncés comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, dont la plupart sont hors du contrôle d'Osisko, et ne garantissent pas les résultats futurs, de telle sorte que les résultats réels pourraient différer sensiblement des résultats prévus dans les énoncés prospectifs. Parmi les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats prévus dans les énoncés prospectifs, citons notamment les fluctuations des prix des matières premières auxquelles les redevances, les flux, les ententes d'écoulement et les placements détenus par Osisko se rapportent; les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain; les changements réglementaires apportés par les gouvernements nationaux et locaux, y compris l'octroi des permis et les politiques fiscales; la réglementation et les développements politiques ou économiques dans les juridictions où sont situées les propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt ou par l'entremise desquelles ils sont détenus; les risques liés aux exploitants des propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt; l'issue défavorable d'un litige relatif à l'une des propriétés sur lesquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt; les opportunités d'affaires qui deviennent disponibles ou qui sont poursuivies par Osisko; la disponibilité continue de capital et de financement et le marché ou les conditions économiques générales; les litiges concernant tout titre, permis ou licence liés à des intérêts sur l'une des propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt; des difficultés relatives au développement, à l'obtention de permis, aux infrastructures, à l'exploitation ou aux aspects techniques sur l'une des propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt; des différences dans la cadence et l'échéancier de production par rapport aux estimations de ressources ou aux prévisions de production faites par les exploitants des propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt; les risques et les dangers liés à l'exploration, au développement et à l'exploitation minière sur l'une ou l'autre des propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt, y compris, mais sans s'y limiter, les conditions géologiques et métallurgiques inhabituelles ou imprévues, des affaissements ou des effondrements de terrains, des inondations et autres catastrophes naturelles ou des troubles civils ou d'autres risques non assurés, l'intégration des actifs acquis, les mesures des différents gouvernements face à l'épidémie de COVID-19 et l'efficacité de ces mesures, l'impact possible de la COVID-19 sur les affaires, les activités et la condition financière d'Osisko et l'intégration des actifs acquis. Les énoncés prospectifs figurant dans ce rapport de gestion sont basés sur des hypothèses jugées raisonnables par la direction incluant notamment : l'exploitation continue des propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt par les propriétaires ou les exploitants de ces propriétés de manière conforme aux pratiques antérieures; l'exactitude des énoncés publics et de l'information publiée par les propriétaires ou les exploitants de ces propriétés sous-jacentes; l'absence de changement défavorable important dans le prix des matières premières qui sous-tendent le portefeuille d'actifs; les revenus de la Société et les actifs liés au statut PFIC; l'absence de changement défavorable concernant les propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt; l'exactitude de la divulgation publique des attentes relatives au développement de propriétés sous-jacentes qui ne sont pas encore en production; l'intégration des actifs acquis; et l'absence d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les actions, événements ou résultats réels diffèrent de ceux prévus, estimés ou attendus. Pour plus d'information sur les risques, incertitudes et hypothèses, le lecteur est prié de se référer à la notice annuelle d'Osisko déposée sur SEDAR au www.sedar.com et EDGAR au www.sec.gov, laquelle fournit également d'autres hypothèses générales en lien avec ces énoncés. Osisko met en garde le lecteur à l'effet que la liste des risques et incertitudes ci-dessus n'est pas exhaustive. Les investisseurs et les autres lecteurs devraient porter une attention particulière aux facteurs mentionnés ci-dessus, ainsi qu'aux incertitudes qu'ils sous-tendent et aux risques qu'ils comportent. Osisko est d'avis que les hypothèses reflétées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, mais il n'y a aucune garantie que ces attentes s'avéreront exactes et par conséquent, l'on ne devrait pas se fier indûment aux énoncés prospectifs compris dans ce rapport de gestion. Ces énoncés sont établis en date du présent rapport de gestion. Osisko n'assume aucune obligation d'actualiser publiquement ni de réviser tout énoncé prospectif, que

ce soit en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour toute autre raison, sauf si requis par les lois applicables.

Mise en garde à l'égard des investisseurs américains concernant l'utilisation d'estimations de réserves minérales et de ressources minérales

Osisko est assujéti aux exigences de présentation de l'information des lois canadiennes applicables sur les valeurs mobilières, et par conséquent présente ses réserves minérales conformément aux normes canadiennes. Les exigences de présentation canadiennes pour la divulgation d'information concernant les propriétés minérales sont régies par le *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers* (« Règlement 43-101 »). Les définitions du Règlement 43-101 sont celles qui ont été adoptées par l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (l'« ICM »). Les exigences de présentation aux États-Unis sont actuellement régies par le *Industry Guide 7* (le « Guide 7 ») de la SEC. Le présent rapport de gestion comprend des estimations de réserves minérales et de ressources minérales présentées conformément aux dispositions du Règlement 43-101. Ces normes de présentation visent des objectifs similaires en termes d'évocation d'un niveau approprié de confiance dans les données qui sont présentées, mais s'inspirent d'approches et de définitions différentes. Par exemple, en vertu du Guide 7, la minéralisation ne peut être classée comme une « réserve », à moins qu'il ait été déterminé que la minéralisation peut être économiquement et légalement produite ou extraite au moment où la détermination des réserves est faite. Par conséquent, les définitions des « réserves minérales prouvées » et des « réserves minérales probables » en vertu des normes de l'ICM sont différentes à certains égards des normes du Guide 7. Osisko présente aussi des estimations de « ressources minérales » conformément aux dispositions du Règlement 43-101. Bien que les termes « ressources minérales », « ressources minérales mesurées », « ressources minérales indiquées » et « ressources minérales présumées » soient reconnus en vertu du Règlement 43-101, ce ne sont pas des termes définis selon le Guide 7 et de façon générale, les sociétés américaines qui doivent se conformer au Guide 7 n'ont pas la permission de présenter des estimations de ressources minérales de quelque catégorie que ce soit dans les documents déposés auprès de la SEC. Ainsi, certains renseignements compris dans le présent rapport de gestion, concernant les descriptions de minéralisation et les estimations de réserves minérales et de ressources minérales établies conformément aux normes canadiennes, pourraient ne pas être comparables aux renseignements similaires publiés par les sociétés américaines assujetties aux exigences de présentation et de divulgation de la SEC conformément au Guide 7. Le lecteur est ainsi avisé qu'il ne doit pas supposer que des ressources minérales mesurées ou que des ressources minérales indiquées seront éventuellement converties, en tout ou en partie, en réserves minérales. Le lecteur est aussi avisé qu'il ne doit pas supposer que des ressources minérales présumées existent, en tout ou en partie, ni qu'elles sont économiquement ou légalement exploitables. Par ailleurs, les « ressources minérales présumées » comportent une grande incertitude quant à leur existence et leur faisabilité économique et légale et le lecteur ne devrait pas supposer que des ressources minérales présumées seront éventuellement converties, en tout ou en partie, à une catégorie supérieure. En vertu de la réglementation canadienne, les estimations de ressources minérales présumées ne peuvent servir de fondement pour les études de faisabilité ou d'autres types d'études économiques.

(signé) Sean Roosen

Sean Roosen

Président du conseil et chef de la direction

12 mai 2020

(signé) Frédéric Ruel

Frédéric Ruel

Vice-président, finances et chef de la direction financière

Informations sur la Société

Siège social

1100 av. des Canadiens-de-Montréal
Bureau 300
Montréal, Québec, Canada H3B 2S2
Téléphone : 514 940-0670
Télécopieur : 514 940-0669
Courriel : info@osiskogr.com
Site Web : www.osiskogr.com

Osisko Bermuda Limited

Cumberland House
1 Victoria Street
Hamilton HM11
Bermudes
Téléphone : 441 824-7474
Télécopieur : 441 292-6140

Michael Spencer, directeur général

Administrateurs

Sean Roosen, président du conseil et chef de la direction
Joanne Ferstman, administratrice en chef
L'honorable John R. Baird
Françoise Bertrand
John F. Burzynski
Christopher C. Curfman
William Murray John
Pierre Labbé
Charles E. Page

Dirigeants

Sean Roosen, président du conseil et chef de la direction
Sandeep Singh, président
Benoit Brunet, vice-président, stratégie d'affaires
Iain Farmer, vice-président, développement corporatif
André Le Bel, vice-président, affaires juridiques et secrétaire
corporatif
Luc Lessard, vice-président principal, services techniques
Frédéric Ruel, vice-président, finances et chef de la direction
financière
François Vézina, vice-président, services techniques

Personne qualifiée (au sens du Règlement 43-101)

Guy Desharnais, directeur de l'évaluation des ressources minérales

Inscriptions en bourse

Bourse de Toronto

- Actions ordinaires : OR
- Bons de souscription : OR.WT (prix de levée : 36,50 \$/date d'échéance : 5 mars 2022)
- Débentures convertibles : OR.DB (prix de conversion : 22,89 \$/date d'échéance : 31 décembre 2022)

Bourse de New York

- Actions ordinaires : OR

Régime de réinvestissement des dividendes

Information disponible à <http://osiskogr.com/dividendes/prid/>

Agents des transferts

Canada : Société de fiducie AST (Canada)
États-Unis : American Stock Transfer & Trust Company, LLC

Auditeurs

PricewaterhouseCoopers, LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.